



## LES RISQUES LIÉS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES : le point sur les mesures mises en place par les institutions financières

Juin 2022

Ce document est disponible sur le site Web de l'Autorité des marchés financiers  
à l'adresse suivante : [autorite.qc.ca](http://autorite.qc.ca)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022

ISBN 978-2-550-92142-4 (PDF)

# Table des matières

Introduction	4
Définitions et concepts	5
<b>Approche préconisée</b>	<b>9</b>
<b>Constats généraux</b>	<b>12</b>
<b>Constats détaillés par axes et par questions</b>	<b>21</b>
Conclusion et prochaines étapes	40

# Introduction

## Les changements climatiques, une préoccupation grandissante

Selon le Forum économique mondial<sup>1</sup>, les risques liés aux changements climatiques comptent depuis plusieurs années parmi les plus importants pour l'économie mondiale. Étant donné leur probabilité de survenance et leurs impacts potentiels, ces risques sont réputés d'ordre systémiques puisqu'ils représentent une menace réelle à la stabilité du secteur financier.

Ces constats interpellent les régulateurs à travers le monde et, dans cette optique, plusieurs d'entre eux mettent en place des mesures visant à protéger les systèmes financiers des effets du dérèglement climatique ainsi que des effets attribuables à la transition vers une économie plus sobre en carbone.

À l'instar de ses pairs, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») mise sur le renforcement de la résilience du système financier et des institutions financières qu'elle encadre. Ces dernières doivent désormais intégrer les risques liés aux changements climatiques dans leur processus de gestion de risques. C'est d'ailleurs dans cette perspective que l'Autorité a exprimé sa volonté d'exercer un leadership de réflexion et d'action sur ces enjeux actuels et émergents dans son Plan stratégique 2021-2025.

Pour ce faire, l'Autorité a :

- transmis aux institutions financières faisant affaire au Québec<sup>2</sup> le *Sondage sur la gestion des risques liés aux changements climatiques*;
- compilé, agrégé, anonymisé et analysé les réponses transmises entre juin et septembre 2021 (pour les exercices financiers 2020 et 2021), par quelque 230 institutions financières;
- produit le présent rapport avec comme objectif de faire le point sur les mesures mises en place par les institutions financières au regard de leur gestion des risques liés aux changements climatiques.

Les données de ce rapport représentent l'ensemble des institutions financières, à l'exclusion des banques à charte, faisant affaire au Québec. Aux fins d'analyse, elles ont été ventilées en fonction de leur secteur respectif, soit celui de l'assurance de dommages, de l'assurance de personnes et des institutions de dépôts. De plus, lorsqu'il s'avérait pertinent de le faire, certaines données sont présentées selon les chartes des institutions ou leur taille dans le marché.

### À propos de l'Autorité

L'Autorité a pour mission d'encadrer les marchés financiers québécois et de prêter assistance aux consommateurs de produits et services financiers. L'encadrement des institutions financières vise les coopératives de services financiers, les assureurs, les sociétés de fiducie et les institutions de dépôts.

<sup>1</sup> World Economic Forum, *The Global Risks Report 2021*, 16<sup>e</sup> édition, janvier 2021.

<sup>2</sup> Le sondage a été transmis le 21 juin 2021 aux institutions financières qui font affaire au Québec, soit les assureurs et les institutions de dépôts, à l'exception des banques.

# Définitions et concepts



# 1. Les risques physiques et les risques de transition<sup>3</sup>

- Les **risques physiques** font référence aux conséquences directes découlant d'une augmentation de la fréquence et de la sévérité d'événements climatiques extrêmes, tels que les inondations, les feux de forêt et la détérioration graduelle de l'environnement (par exemple, la perte de biodiversité, la propagation de maladies ou les sécheresses). Ceux-ci pourraient avoir des impacts majeurs sur le capital physique et engendrer des coûts économiques et financiers (tels que la dépréciation des immeubles et infrastructures) ainsi que sur les opérations des institutions financières.
- Les **risques de transition**, quant à eux, sont générés par la transition vers une économie sobre en carbone. Cette transition se produit lorsque les décisions et comportements des divers acteurs et des citoyens évoluent et que les technologies de substitution deviennent disponibles. Les risques de transition pourraient perturber la performance des investissements et des entreprises et se matérialiser, par exemple, par des ventes à rabais d'actifs ou des mises de côté complètes d'actifs dévalués. De tels chocs pourraient se répercuter à l'ensemble de l'économie.

# 2. Les risques découlant des risques physiques et de transition

## Risque d'assurance

- a) Risque de conception et de fixation du prix des produits**  
Ce risque est lié à l'exercice du commerce de l'assurance ou des rentes lorsque les coûts ou les engagements assumés relativement à un secteur d'activité dépassent les attentes au moment de l'établissement des prix pour ce secteur d'activité.
- B) Risque de souscription et d'engagement**  
Ce risque traduit l'exposition à une perte financière découlant de la sélection et de l'approbation des risques couverts, de la réduction, de la conservation et de la cession des risques, du provisionnement et du règlement des sinistres et de la gestion des options contractuelles ou non relative aux produits.

## Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une perte soit subie si un emprunteur ou une contrepartie n'honore pas ses obligations financières ou contractuelles envers une institution. Ce risque résulte de l'incertitude quant à la capacité ou la volonté des contreparties ou des clients de remplir leurs obligations. Les contreparties comprennent notamment les émetteurs, les débiteurs, les emprunteurs, les courtiers, les souscripteurs, les réassureurs, les garants et les parties contractantes des produits dérivés de gré à gré.

<sup>3</sup> *Climate-related risk drivers and their transmission channels*, Bank for International Settlements, avril 2021.

## Risque de liquidité

Le risque de liquidité découle de l'incapacité d'une institution à remplir ses obligations financières dans les délais prévus et à un prix raisonnable. Les obligations financières comprennent :

- les engagements envers les déposants et les titulaires de polices;
- les paiements exigibles dans le cadre de contrats sur produits dérivés;
- le règlement d'opérations d'emprunt et de rachat de titres;
- les engagements en matière de prêt et d'investissement;
- tout autre paiement exigible.

## Risque de marché

Le risque de marché est le risque qu'une perte découle des fluctuations des prix et des taux du marché, des corrélations entre ces éléments et de l'ampleur de leur volatilité. Ce risque s'inscrit notamment dans les activités de tenue de marché, de négociation et de prise de position ainsi que dans les activités en devises étrangères. Les paramètres associés peuvent être, entre autres, les taux d'intérêt et de change, ou le prix des valeurs mobilières, des produits de base et de l'immobilier.

## Risque de placement

Le risque de placement d'une institution financière, dans le contexte des risques liés aux changements climatiques, peut découler du fait que la valeur de son portefeuille de placements peut être affectée par des investissements dans des secteurs ou des actifs susceptibles d'être menacés par des facteurs liés aux risques physiques ou de transition. À titre d'exemple, des événements météorologiques extrêmes ou des mesures politiques visant la transition vers des énergies plus vertes pourraient entraîner une dévaluation de certains actifs. Aussi, l'introduction d'une taxe de carbone pourrait générer des pertes de rendement et une possible baisse de la valeur des actifs.

## Risque de réputation

Le risque de réputation désigne le risque encouru par les institutions eu égard à leur image de marque. Les facteurs du risque sont majoritairement liés aux pratiques sociales et environnementales des institutions ainsi qu'à leur éthique et leur intégrité. Ce risque peut résulter de l'effet actuel et futur d'une opinion publique défavorable sur la conduite d'affaires d'une institution. Le degré d'exposition à ce risque peut engendrer une réduction importante de revenus ou de fonds propres et, ultimement, nuire à la viabilité.

## Risque de responsabilité

Le risque de responsabilité d'une institution financière, dans le contexte des risques liés aux changements climatiques, peut découler notamment d'actions judiciaires pouvant être occasionnées par des sinistres découlant des émissions passées de gaz à effet de serre et de l'action ou de l'inaction climatique des gouvernements et des entreprises privées.

## Risque opérationnel

Le risque opérationnel se définit comme étant le risque de pertes dues à des défaillances ou inadéquations attribuables à des personnes, des processus ou des systèmes, ou résultant d'événements externes, incluant les risques juridiques.

### Risque juridique

Le risque juridique est le risque de préjudice auquel s'expose l'institution financière en raison de la conjoncture d'une norme juridique ou d'un engagement contractuel et la survenance d'un événement (interne/externe) qui pourrait avoir un impact sur sa responsabilité civile, contractuelle ou pénale. Un tel préjudice pourrait notamment découler de l'exposition à une erreur d'interprétation ou d'application de dispositions contractuelles. Le risque juridique inclut, entre autres, l'exposition à des amendes, pénalités, dommages et recours collectifs.

### Risque des technologies de l'information et des communications

Le risque des technologies de l'information et des communications est le risque d'affaires lié à l'utilisation, la propriété, l'opération et l'adoption des technologies de l'information et des communications au sein d'une institution. Ce risque comprend notamment les risques de disponibilité et de continuité, de sécurité (incluant la cybersécurité), de changement, d'intégrité des données et d'infogérance.

### Risque stratégique

Le risque stratégique est le risque qui découle de l'incapacité de l'institution à mettre en œuvre des plans d'activités, des stratégies, des processus décisionnels et des méthodes d'affectation adaptées aux changements touchant le contexte commercial ainsi qu'à l'évolution de son environnement d'affaires.

## 3. L'investissement responsable ou durable<sup>4</sup>

L'investissement responsable ou durable correspond généralement à une approche qui, en plus de tenir compte des critères financiers habituels, intègre des critères **environnementaux**, **sociaux** et de **gouvernance (ESG)** dans les décisions d'investissement. Ces facteurs peuvent varier selon les valeurs et les objectifs de chaque investisseur.

- Les **critères environnementaux** mesurent l'efficacité énergétique de l'institution financière et les impacts, directs ou indirects, de ses activités sur l'environnement. Ces facteurs peuvent notamment inclure la consommation d'énergie de l'institution, les déchets, la pollution, la conservation des ressources naturelles et le traitement des animaux. Ces facteurs peuvent également aider à évaluer les risques environnementaux auxquels une institution financière pourrait être confrontée et la façon dont elle gère ces risques.
- Les **critères sociaux** examinent la façon dont les institutions financières gèrent les relations avec les employés, les fournisseurs, les clients et les communautés où elles font affaire. Ils influent sur l'acceptabilité sociale des décisions commerciales en s'assurant que celles-ci incorporent des considérations liées à la santé, la sécurité, la diversité, l'équité, l'inclusion et la bonne gestion du capital humain.
- Les **critères de gouvernance**, quant à eux, traitent du conseil d'administration, de la haute direction, de l'environnement de contrôle et des droits des actionnaires d'une institution. Ainsi, les investisseurs potentiels veulent notamment avoir la certitude que les institutions financières évitent les conflits d'intérêts dans le choix des membres de leur conseil d'administration, n'utilisent pas les contributions politiques pour obtenir un traitement indûment favorable et, bien sûr, ne se livrent pas à des pratiques illégales.

<sup>4</sup> La définition des critères ESG est inspirée de celles que l'on retrouve dans les publications de l'Organisation internationale des commissions de valeurs et de l'Institut canadien des actuaires et elle a été adaptée au secteur des institutions financières.

1

# Approche préconisée

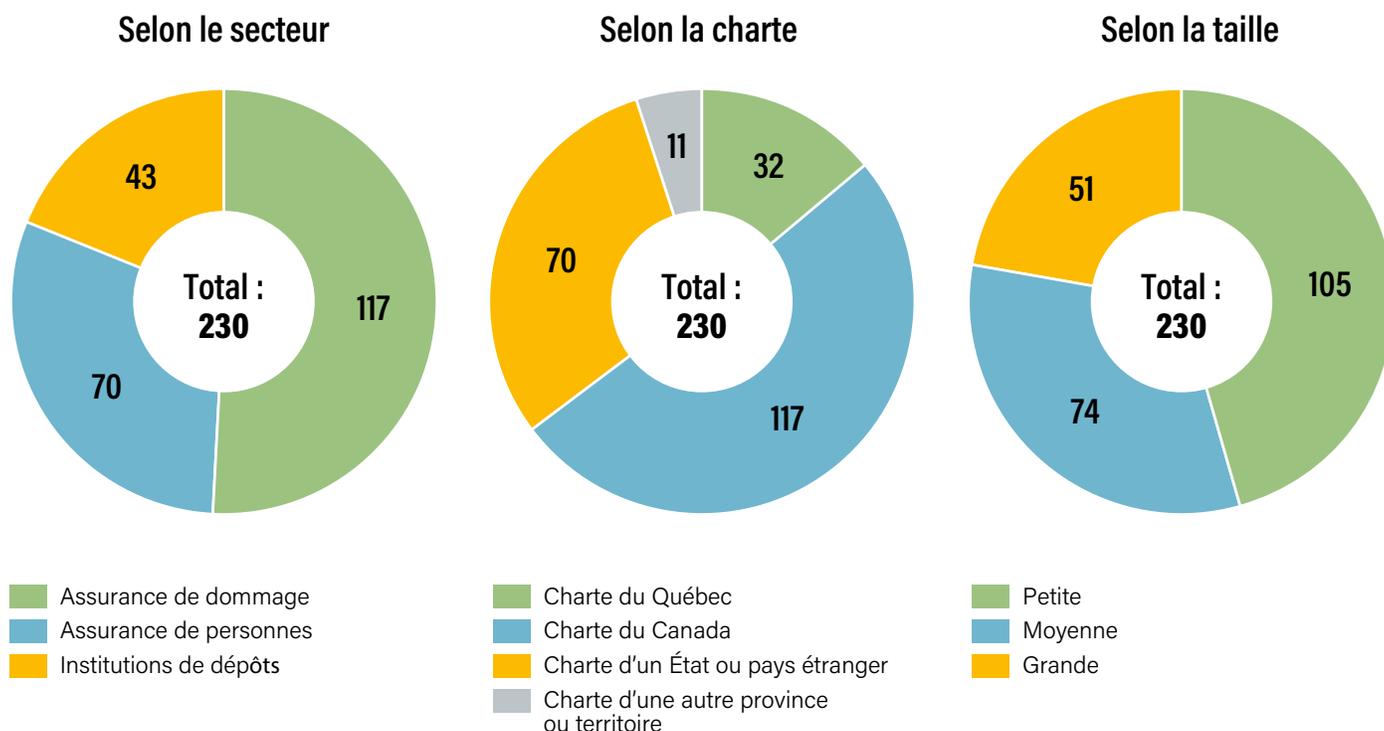


Outre les questions qualitatives et quantitatives à choix multiples, le sondage comportait plusieurs questions à développement dans lesquelles les institutions sondées pouvaient ajouter des précisions afin de bonifier leurs réponses. Les commentaires et réponses obtenus ont permis de brosser un portrait plus complet de la situation des institutions financières face aux changements climatiques.

À des fins de présentation des résultats, les institutions répondantes ont été regroupées sous trois grandes catégories, sur la base du montant total des actifs détenus.

Secteur	Petite institution financière	Moyenne institution financière	Grande institution financière
Assurance de dommages	moins de 0,3 G\$	moins de 1,5 G\$	1,5 G\$ ou plus
Assurance de personnes	moins de 1 G\$	moins de 3 G\$	3 G\$ ou plus
Institutions de dépôts	moins de 1 G\$	moins de 10 G\$	10 G\$ ou plus

Dans le cadre du sondage, l'Autorité a reçu 230 questionnaires remplis qui se ventilent de la façon suivante :



## 1.1 Quatre axes abordés

Le questionnaire du *Sondage sur la gestion des risques liés aux changements climatiques* a été développé sur la base de quatre axes distincts, permettant à l'Autorité de brosser un portrait contemporain de l'importance accordée aux risques liés aux changements climatiques au sein des processus de gestion des risques des institutions financières.

### 4 axes



#### **Axe 1 : Importance accordée aux risques liés aux changements climatiques**

L'objectif de cet axe était principalement d'obtenir le positionnement des institutions financières quant à leur niveau de préoccupation à l'égard des possibles impacts des risques liés aux changements climatiques sur leur institution. Cet axe a également permis à l'Autorité d'évaluer les différentes mesures mises en place par les institutions financières afin d'effectuer une gestion adéquate des risques liés aux changements climatiques.

#### **Axe 2 : Évaluation des risques liés aux changements climatiques**

L'objectif du second axe était de déterminer les risques les plus susceptibles d'être générés ou de découler des changements climatiques et les actifs les plus vulnérables à ces risques.

#### **Axe 3 : Gouvernance et processus d'affaires liés aux changements climatiques**

Cet axe visait notamment à déterminer dans quelle mesure le conseil d'administration et la haute direction des institutions financières étaient formés ou sensibilisés aux risques liés aux changements climatiques. De même, l'évaluation de la façon selon laquelle ces risques sont intégrés dans le cadre de gouvernance et, le cas échéant, la présence ou l'absence de modifications, par les institutions financières, de certains de leurs processus internes afin de les considérer d'un point de vue opérationnel, a été abordée.

#### **Axe 4 : Encadrement et divulgation des risques liés aux changements climatiques**

Le quatrième axe visait quant à lui à déterminer le type d'encadrement qui pourrait être développé par l'Autorité afin de favoriser des pratiques de gestion saine et prudente à l'égard des risques liés aux changements climatiques. Cet axe couvrait également la divulgation publique de ces risques.

2

## Constats généraux



# Axe 1 : Importance accordée aux risques liés aux changements climatiques

Bien que la grande majorité des institutions financières ait amorcé des travaux visant la mise en œuvre de diverses mesures destinées à mitiger les impacts des risques liés aux changements climatiques sur leurs institutions, le sondage effectué par l'Autorité permet de constater que, de façon générale, les institutions financières faisant affaire au Québec se disent peu ou moyennement préoccupées (76 %) par les impacts possibles des changements climatiques sur leur institution.

Il est constaté que 44 % des institutions financières ont modifié leur cadre de gestion de risques en adaptant leur appétit pour les risques de même que les seuils de tolérance, afin d'y inclure les risques liés aux changements climatiques. Certaines ont également effectué divers scénarios catastrophes afin d'évaluer les effets potentiels des risques liés aux changements climatiques sur d'autres risques, tels que le risque d'assurance ou le risque de crédit.

À ce titre, plusieurs institutions financières ont mentionné avoir revu leur plan de continuité des activités afin de se préparer à réagir promptement à la matérialisation d'un risque lié aux changements climatiques, leur permettant ainsi de maintenir un service adéquat à leur clientèle.

Selon les secteurs, les mesures mises en place par les institutions financières diffèrent quelque peu :

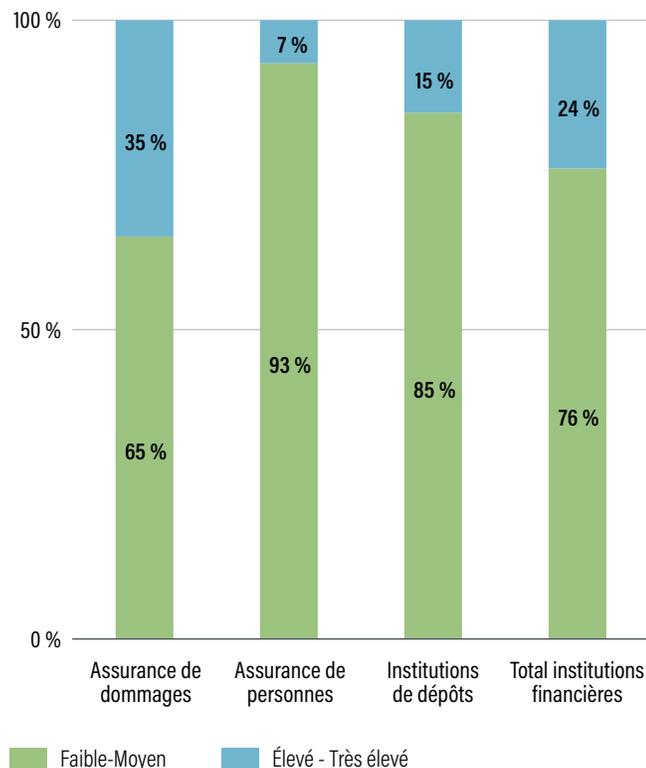
- des assureurs de dommages se sont retirés de certains marchés, tels que ceux des centrales électriques au charbon, des mines de charbon et des sables bitumineux;
- des assureurs de personnes indiquent avoir commencé des analyses quantitatives des risques de transition associés à leurs portefeuilles de placement et se sont fixé des pourcentages cibles pour des investissements dits « verts »;
- enfin, la concentration géographique des portefeuilles de prêts hypothécaires selon leur degré de vulnérabilité aux risques physiques fait également l'objet d'évaluation par les institutions de dépôts.

Au chapitre de la gestion des risques liés aux changements climatiques, selon les commentaires recueillis, plusieurs institutions financières ont indiqué avoir amorcé l'intégration des facteurs ESG dans leurs pratiques organisationnelles, notamment au sein de leurs politiques de placement afin de favoriser une stratégie d'investissement responsable. Bien que l'objectif et les efforts déployés soient louables afin d'établir une stratégie globale de positionnement ou de gestion des coûts, le simple fait d'intégrer des facteurs ESG n'est pas considéré comme étant une mesure de contrôle et de gestion des risques liés aux changements climatiques, mais davantage une pratique utilisée en réponse à la demande des investisseurs. De plus, étant donné qu'il n'y a pas de consensus sur la définition de ce qui est « ESG » ou non, l'achat de tels produits pourrait introduire un risque additionnel (« écoblanchiment » ou « *greenwashing* ») pour l'institution.

Comparativement aux assureurs de dommages, qui sont plus exposés aux risques physiques et qui affichent le plus haut niveau d'inquiétude (35 %), les assureurs de personnes (7 %) et les institutions de dépôts (15 %) affirment être moins inquiets quant aux impacts possibles des risques liés aux changements climatiques sur leurs activités.

### Graphique 1

*Comment qualifieriez-vous votre niveau d'inquiétude quant à l'impact possible des changements climatiques sur votre institution?*



Pour le secteur de l'assurance de dommages, malgré le fait qu'elles soient d'avis que l'impact peut être très élevé en raison de l'augmentation des déboursés attribuables aux pertes assurées découlant d'une fréquence plus élevée des catastrophes naturelles et des événements météorologiques extrêmes, les institutions de ce secteur estiment que cette exposition peut être atténuée par la mise en place de diverses mesures. De fait, 65 % des assureurs de dommages se disent faiblement ou moyennement préoccupés quant à l'impact possible des changements climatiques sur leurs institutions. Les assureurs de dommages indiquent que le risque d'assurance découlant des risques liés aux changements climatiques peut également être minimisé par un resserrement des règles de souscription, notamment le retrait de certaines zones à risque, un ajustement de la tarification, une modification des couvertures offertes et par des programmes de réassurance adaptés aux changements climatiques.

# Axe 2 : Évaluation des risques liés aux changements climatiques

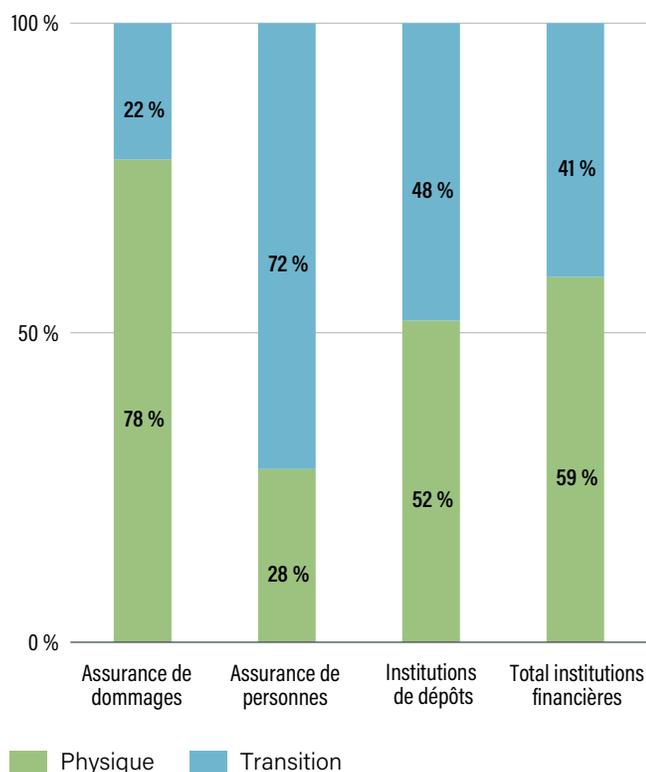
Les risques liés aux changements climatiques sont généralement regroupés en deux types : les risques physiques et les risques de transition.

De façon globale, l'importance accordée à ces deux types de risques par les institutions financières faisant affaire au Québec est assez partagée, mais avec une légère prédominance pour les risques physiques.

En effet, 59 % des répondants au sondage ont indiqué que les risques physiques étaient les plus significatifs pour leur institution, comparativement à 41 % pour les risques de transition.

## Graphique 2

Lequel des deux types de risques occasionnés par les changements climatiques est le plus significatif pour votre institution?



## Les risques physiques

Pour les assureurs de dommages, les risques physiques sont plus importants que les risques de transition. Cela s'explique par la nature de leurs activités, lesquelles les exposent davantage aux impacts directs de pertes financières découlant notamment de leurs opérations d'assurance attribuables aux catastrophes naturelles ou aux événements météorologiques extrêmes. Afin d'atténuer les risques physiques, ceux-ci sont intégrés dans la modélisation des scénarios de risques climatiques de la plupart des assureurs de dommages.

Pour les assureurs de personnes, les risques physiques pourraient générer une certaine augmentation des réclamations de décès liées à des problèmes de santé. Ainsi, ces risques pourraient avoir un impact sur certains risques d'assurance, tels que le risque de mortalité et le risque de morbidité, notamment pour les populations les plus vulnérables (p. ex. : vagues de chaleur, qualité de l'air ou maladies zoonotiques et à transmission vectorielle).

Pour les institutions de dépôts, compte tenu de leurs activités de prêts, notamment les prêts hypothécaires, les risques physiques constituent une menace directe à la valeur des actifs garantis sous-jacents. De plus, les risques physiques pourraient générer, dans certaines zones géographiques, des enjeux d'assurabilité, ce qui diminuerait davantage la valeur de l'actif sous-jacent au prêt.

Les institutions qui possèdent des biens immobiliers susceptibles d'être endommagés par des événements climatiques extrêmes pourraient également subir une perte de valeur de ces actifs.

## Les risques de transition

Pour l'ensemble des institutions financières, mais principalement pour celles du secteur de l'assurance de personnes, les risques de transition exposent leurs portefeuilles de placement à une hausse de la volatilité de la valeur des actifs en raison des perturbations et des changements globaux des marchés associés à une transition vers une économie à faible émission de carbone. Historiquement, ces institutions ont une proportion importante de leurs portefeuilles de placement qui est investie dans des obligations municipales ou dans les dettes souveraines, lesquelles étaient considérées comme des actifs stables et sécuritaires jusqu'à ce jour. Toutefois, ces actifs sont de plus en plus vulnérables aux risques liés aux changements climatiques, ce qui peut expliquer, en partie, pourquoi ces institutions considèrent le risque de transition comme étant le plus important.

Pour les assureurs de personnes et les institutions de dépôts, les risques de transition exposent leur clientèle aux impacts possibles découlant notamment de changements aux politiques sociales et gouvernementales. À titre d'exemple, des modifications à la fiscalité ou l'ajout de coûts de conformité liés aux nouvelles réglementations ou exigences gouvernementales en matière climatique pourraient affecter la cote de risque et la probabilité de défaut de leur clientèle. Dans cette optique, les efforts pour se conformer aux nouvelles réglementations pourraient avoir des impacts sur le risque de crédit. De plus, cette non-conformité pourrait entraîner des amendes ou des impacts sur les activités de leur clientèle, ce qui pourrait accroître le risque de crédit et faire augmenter la prime de risque demandée par les institutions financières.

# Axe 3 : Gouvernance et processus d'affaires liés aux changements climatiques

## La gouvernance

En matière de gouvernance, les résultats obtenus démontrent que ce sont les rapports de gestion sur les risques destinés au conseil d'administration qui sont les plus utilisés par les institutions financières (65 %) pour y intégrer les différents éléments portant sur les risques liés aux changements climatiques. Selon les précisions obtenues, la plupart des institutions effectuent une mise à jour périodique de leurs rapports de gestion sur les risques afin d'informer le conseil d'administration des principaux développements en ce qui a trait à l'intégration des facteurs ESG et des changements réglementaires relatifs aux changements climatiques.

### Graphique 3

*Principaux éléments de gouvernance utilisés par les institutions financières pour intégrer les risques liés aux changements climatiques*



Les résultats mettent en évidence que les membres du conseil d'administration des institutions financières sont tenus informés des progrès réalisés en matière de risques liés aux changements climatiques principalement via des rapports de gestion sur les risques (**graphique 3**). Ainsi, ils sont davantage au fait des risques émergents, des expositions de l'institution aux catastrophes naturelles et des placements dans des secteurs exposés aux risques climatiques. Cette information auprès des membres du conseil d'administration contribue à une plus grande littératie et corrobore en quelque sorte les résultats présentés au **graphique 1** à l'effet que les institutions financières se disent généralement faiblement ou moyennement inquiètes des impacts possibles découlant des risques liés aux changements climatiques.

Toujours en matière de gouvernance, la majorité des institutions financières offre la possibilité aux membres du conseil d'administration, ainsi qu'à ceux de la haute direction, de parfaire leurs connaissances en matière de risques liés aux changements climatiques.

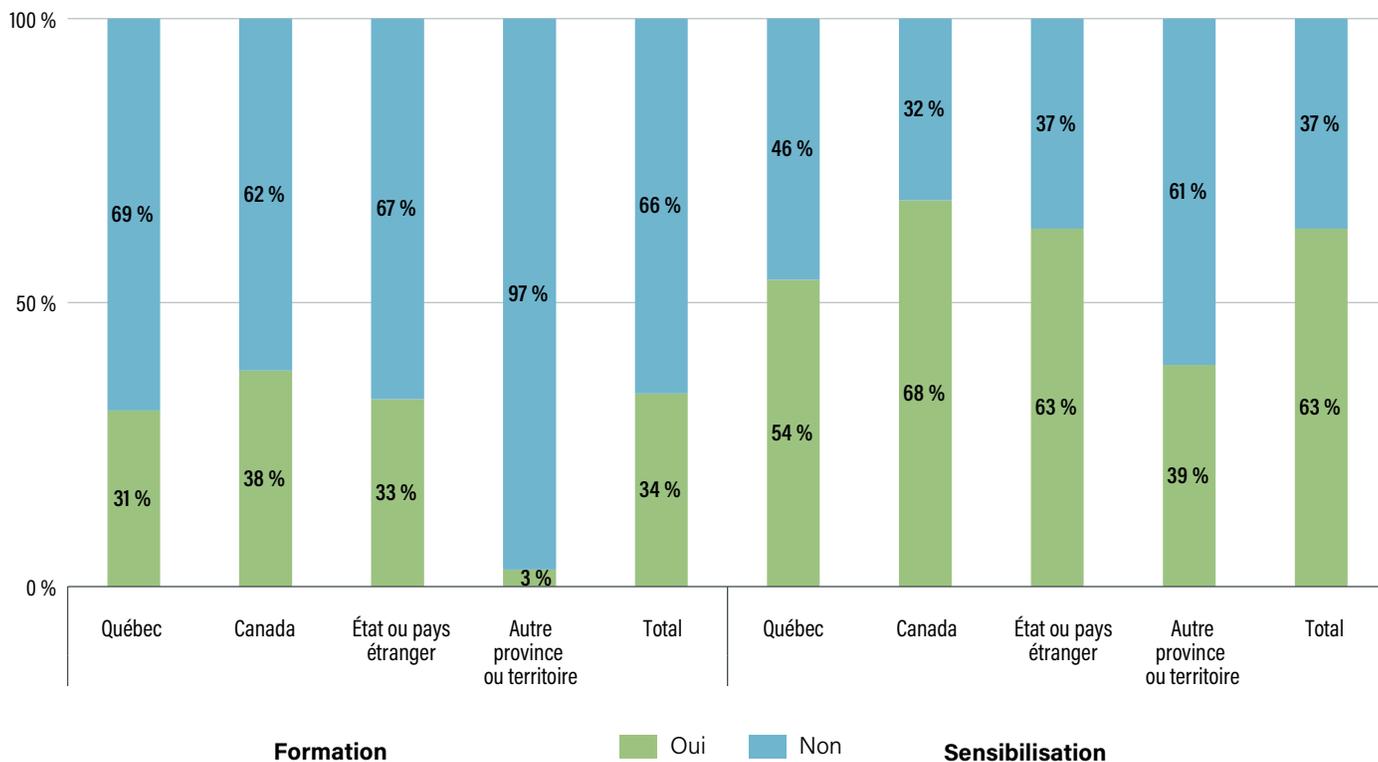
Selon les précisions obtenues, bien qu'il n'y ait pas nécessairement de formation complète et détaillée qui soit offerte sur les concepts des risques physiques et de transition de même que sur les risques associés à la composition du portefeuille de placement, certaines institutions financières ont opté pour la mise en place de programmes de sensibilisation destinés à leurs dirigeants.

Cette sensibilisation s'opère notamment par la participation à des séminaires, forums, conférences ou webinaires organisés par exemple par des firmes d'auditeurs externes, des régulateurs ou des réassureurs.

La plupart des institutions financières effectuent une mise à jour périodique de leurs rapports de gestion sur les risques afin d'informer leur conseil d'administration sur les risques liés aux changements climatiques, tel qu'illustré au **graphique 3**. Le **graphique 4** démontre qu'il y a tout de même une importante proportion d'institutions financières pour lesquelles les instances décisionnelles n'ont pas été formées (66 %) ou sensibilisées (37 %) aux enjeux climatiques.

#### Graphique 4

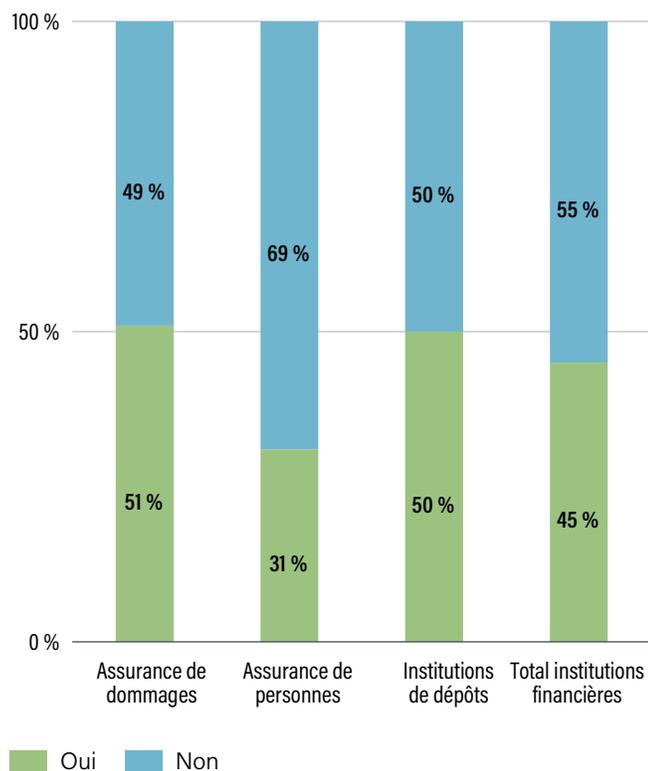
Les membres de la haute direction ou du conseil d'administration ont-ils suivi une formation ou ont été sensibilisés aux risques liés aux changements climatiques?



Le **graphique 5** présente quant à lui les réponses reçues à l'égard de la nomination d'un haut dirigeant responsable de la gestion des risques liés aux changements climatiques. Tous secteurs confondus, la nomination d'un responsable des risques liés aux changements climatiques n'est pas priorisée dans la culture organisationnelle d'une partie significative des institutions financières faisant affaire au Québec. En effet, 55 % des répondants indiquent ne pas avoir nommé spécifiquement un tel responsable.

### Graphique 5

*Votre institution a-t-elle nommé un haut dirigeant responsable de la gestion des risques liés aux changements climatiques?*



### Les processus d'affaires

En ce qui a trait aux mesures innovantes, les changements climatiques ont accéléré l'innovation dans plusieurs domaines de la finance. Il peut s'agir, par exemple, du développement de nouveaux produits d'assurance ou de l'offre de prêts liés à la durabilité. Ces actions ciblent des mesures concrètes afin d'atteindre des objectifs de durabilité (les facteurs ESG, par exemple).

La divulgation d'informations extrafinancières<sup>5</sup> vient aussi raffiner l'évaluation des entreprises en allant au-delà des sources de données traditionnelles liées aux performances économiques ou financières. Finalement, selon le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, les dernières innovations dans les modèles de calcul du risque proposent une approche plutôt basée sur des scénarios de politiques climatiques, contrairement à l'approche standard utilisant des valeurs historiques de prix<sup>6</sup>.

Pour le secteur de l'assurance de dommages, il est ressorti des résultats que certains assureurs offrent maintenant une couverture pour le risque d'inondation, bien que cette protection ne soit pas disponible pour tous les propriétaires immobiliers. D'autres acceptent de payer un montant supplémentaire lors d'un règlement de sinistre afin que les réparations soient effectuées avec des matériaux écoénergétiques. La majorité des assureurs offrent également des rabais de prime aux propriétaires de véhicules hybrides ou électriques, tandis que certains assureurs offrent des rabais de prime aux propriétaires de résidences comportant des composantes écoénergétiques. Du côté des institutions de dépôts, certaines ont développé des produits de crédit qui sont conçus dans l'objectif d'aider les clients à réduire notamment leurs émissions de gaz à effet de serre (« GES »).

Principalement dans le secteur de l'assurance de dommages, plusieurs entités mentionnent dorénavant intégrer les risques liés aux changements climatiques dans le profil de risque de l'assuré lors du processus de souscription. Ainsi, les risques qui se trouvent dans les zones géographiques sujettes aux catastrophes naturelles (inondations, feux de forêt, tempêtes violentes, etc.) font l'objet d'analyses de risques additionnelles, se soldant fréquemment en un ajustement à la hausse de la prime d'assurance, à des ajouts de limites de couverture ou à des franchises plus élevées. Certains assureurs ont quant à eux cessé d'assurer des entreprises dont un certain pourcentage du chiffre d'affaires provient d'opérations liées à des centrales au charbon ou des sables bitumineux ou encore, se sont complètement retirés de ces marchés.

<sup>5</sup> La notation extrafinancière se concentre sur des critères autres qu'économiques ou financiers pour évaluer les comportements environnementaux ou sociaux des entreprises. Il s'agit par exemple de divulguer les implications sociales, environnementales et sociétales de ses activités ainsi que leurs implications sur le mode de gouvernance. Il constitue un fondement important de la politique de responsabilité sociétale des entreprises vis-à-vis de ses parties prenantes, des citoyens et de l'État.

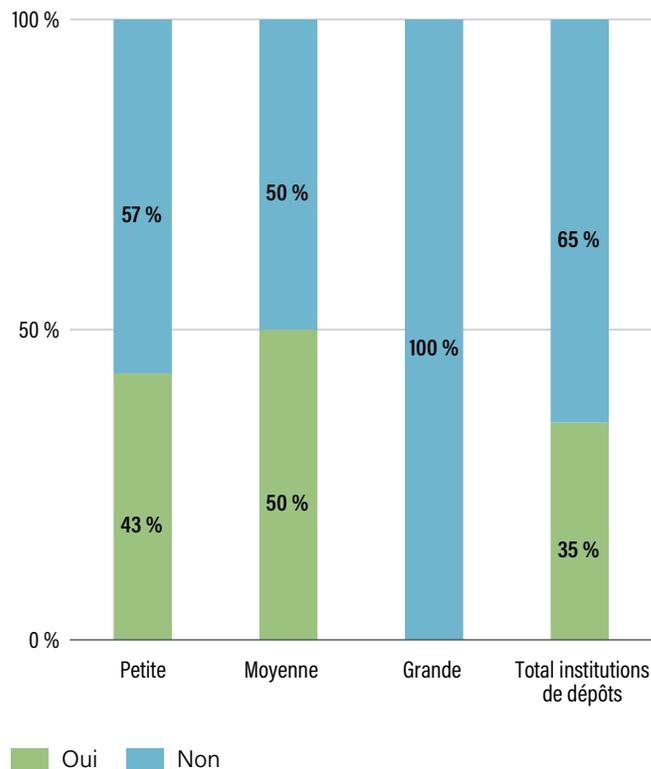
<sup>6</sup> Global Reporting Initiative – *The value of extra-financial disclosure: What investors and analysts said*, septembre 2012.

Les assureurs de personnes affirment quant à eux ne pas détenir suffisamment de données pour conclure que les changements climatiques affectent leurs activités. Ils estiment que les risques de mortalité et de morbidité sont trop peu impactés pour avoir un effet significatif sur leurs décisions de souscription.

Pour ce qui est des institutions de dépôts, 65 % d'entre elles indiquent ne pas procéder à un ajustement du profil de risque de l'emprunteur hypothécaire pour y incorporer les risques liés aux changements climatiques lors de l'octroi d'un prêt. Les 35 % d'entre elles qui procèdent à un tel ajustement, essentiellement des entités de petites et moyennes tailles, indiquent prendre en considération les impacts possibles des risques liés aux changements climatiques dans l'évaluation de la capacité de l'emprunteur à rembourser son prêt hypothécaire. Elles tiennent également compte de l'emplacement géographique du bien immobilier dans le profil de risque et, si ledit bien se trouve par exemple dans une zone inondable, l'institution peut même jusqu'à refuser la demande de financement.

### Graphique 6

*Est-ce que les institutions de dépôts ajustent le profil de risque de l'emprunteur hypothécaire pour y incorporer les risques liés aux changements climatiques?*



## Axe 4 : Encadrement et divulgation des risques liés aux changements climatiques

### L'encadrement

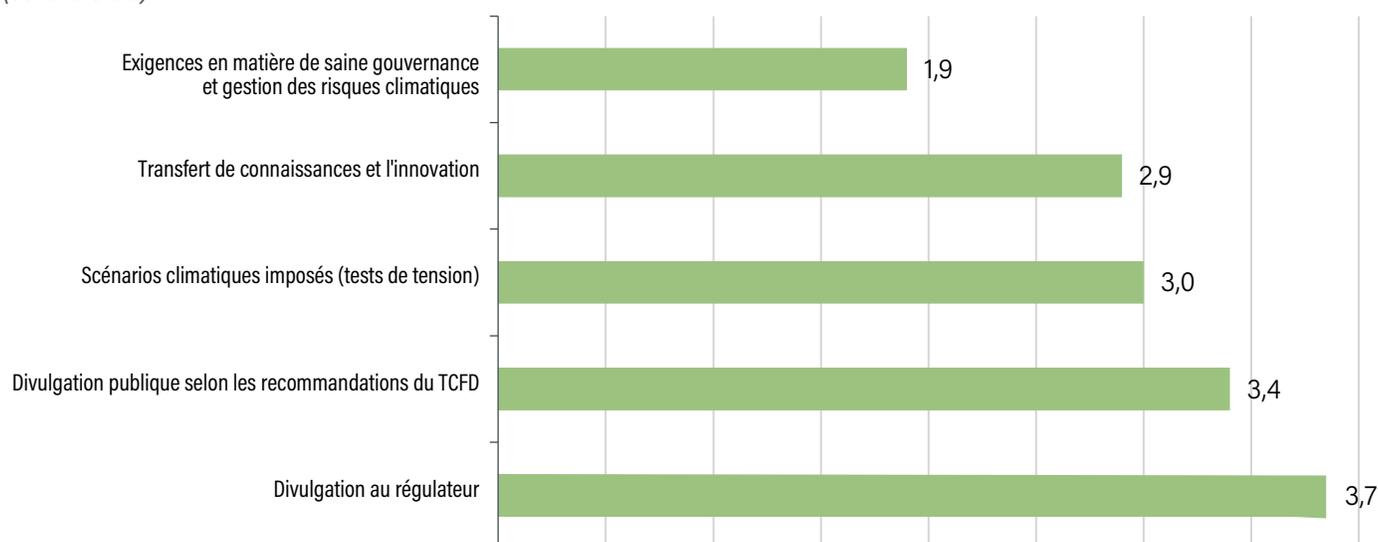
Parmi les mesures de gestion de risques qui sont envisagées par les régulateurs se retrouvent, selon l'ordre de préférence exprimé par l'ensemble des répondants au sondage, la divulgation bonifiée au régulateur, la divulgation publique des risques par l'institution, la saine gouvernance et la saine gestion de ces risques, l'innovation visant à mitiger les risques et la réalisation de tests de tension climatiques ou d'analyses de scénarios climatiques.

De façon globale, parmi toutes les mesures possibles de mitigation des risques liés aux changements climatiques, les institutions financières estiment, à hauteur de 3,7 sur une échelle de 5, qu'une divulgation d'information au régulateur qui inclurait spécifiquement le risque climatique constitue la mesure la plus pertinente pour permettre une surveillance adéquate de ce risque par les régulateurs. Dans une moindre mesure, mais tout près, une divulgation publique de ce risque basée sur les recommandations du Task-force for Climate-related Financial Disclosures (« TCFD »)<sup>7</sup> est également jugée pertinente pour une majorité des répondants.

<sup>7</sup> Ce groupe de travail est une organisation qui a été créée en décembre 2015 par le Conseil de stabilité financière dans le but de développer un ensemble de divulgations volontaires des risques financiers liés au climat. Les recommandations de divulgation sont structurées autour de quatre domaines thématiques qui représentent des éléments essentiels du fonctionnement des organisations : la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques et les mesures et objectifs. Les recommandations de ce groupe de travail ont été publiées en juin 2017.

## Graphique 7

Préférences des institutions financières concernant certaines mesures de mitigation des risques liés aux changements climatiques (échelle 0 à 5)



Suivent dans l'ordre la réalisation de tests de tension selon des scénarios climatiques fournis par le régulateur, la mise en place de mesures visant à favoriser le transfert de connaissances et l'innovation et enfin, l'ajout par le régulateur d'exigences en matière de saine gouvernance et gestion des risques climatiques.

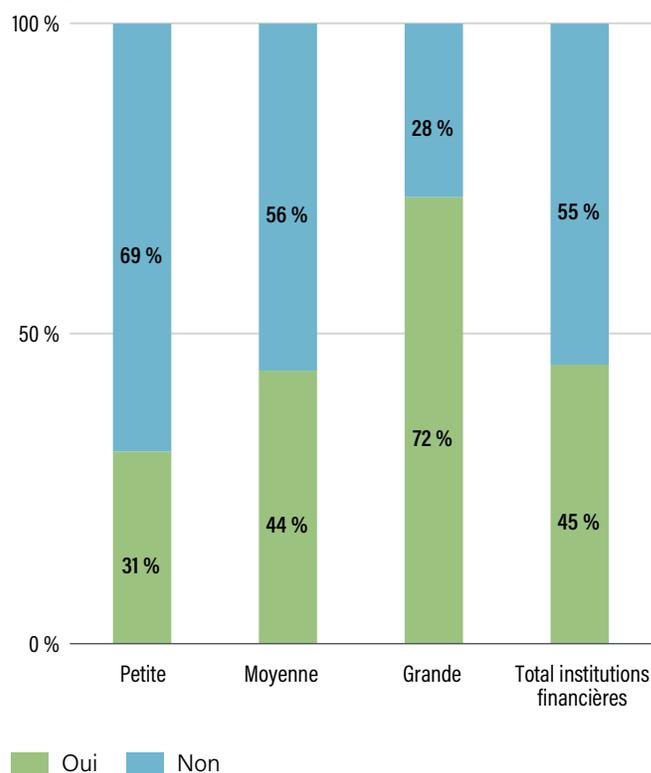
## La divulgation

Près de la moitié des institutions financières faisant affaire au Québec, soit 45 %, indiquent effectuer une divulgation publique de leurs risques liés aux changements climatiques. La plupart le font par l'entremise de leur rapport annuel en y ajoutant une section qui y est consacrée et en se basant sur les principes de divulgation recommandés par le TCFD.

De plus, les résultats permettent de conclure que ce sont surtout les plus grandes institutions qui effectuent une divulgation publique de leurs risques liés aux changements climatiques, soit 72 % d'entre elles, alors que les petites et moyennes institutions affichent un pourcentage de divulgation moindre, soient respectivement 31 % et 44 %.

## Graphique 8

Est-ce que les institutions financières effectuent une divulgation publique de leurs risques liés aux changements climatiques?



3

## Constats détaillés par axes et par questions



Cette section présente les résultats du sondage pour chacune des questions. Celles-ci sont regroupées selon les quatre principaux axes abordés.

# Axe 1 : Importance accordée aux risques liés aux changements climatiques

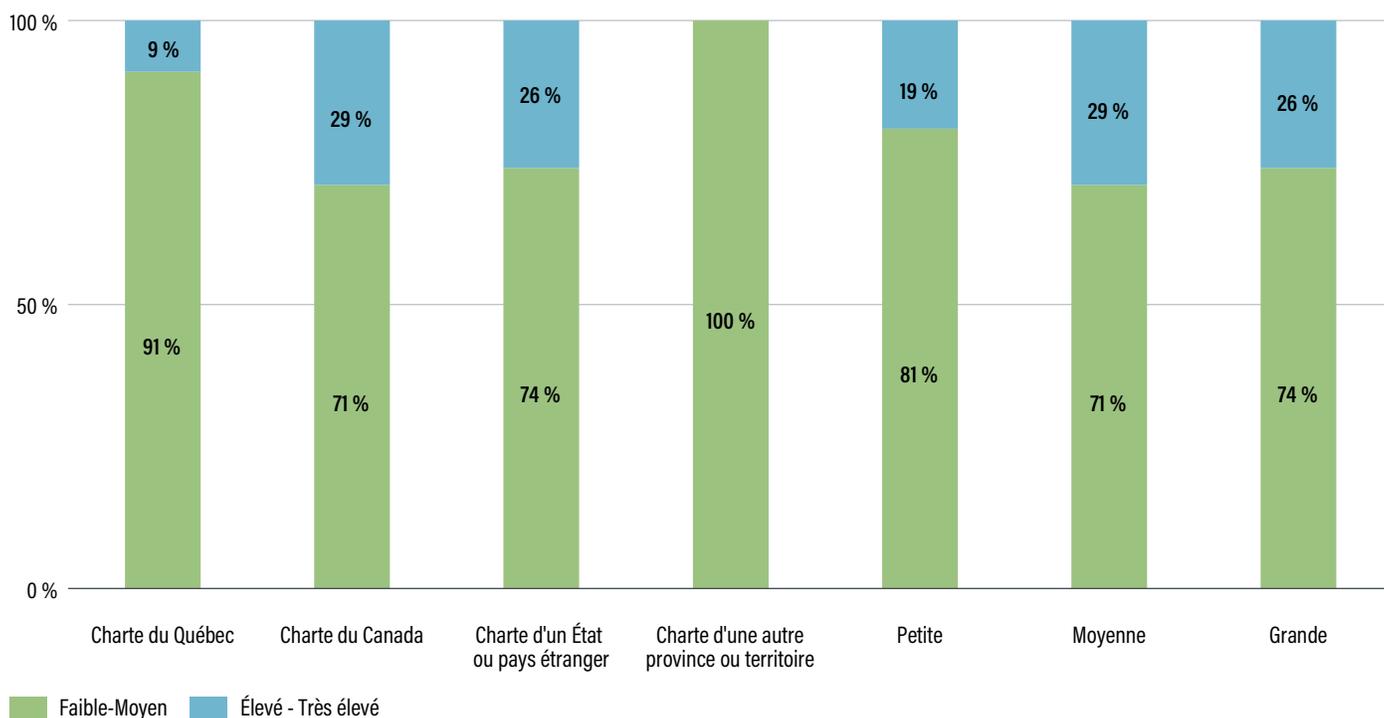
## Question n° 2 :

**Comment qualifieriez-vous votre niveau d'inquiétude quant à l'impact possible des changements climatiques sur votre institution?**

Comme mentionné précédemment, les institutions financières dans leur ensemble se disent très peu préoccupées par les impacts possibles des risques liés aux changements climatiques sur leurs institutions. À cet effet, il est observé que ce sont principalement les assureurs à charte d'une autre province ou territoire, ceux du Québec et les plus petites institutions qui se disent les moins préoccupés.

**Graphique 9**

*Comment qualifieriez-vous votre niveau d'inquiétude quant à l'impact possible des changements climatiques sur votre institution? - par charte et taille*



# Axe 2 : Évaluation des risques liés aux changements climatiques

## Question n° 3 :

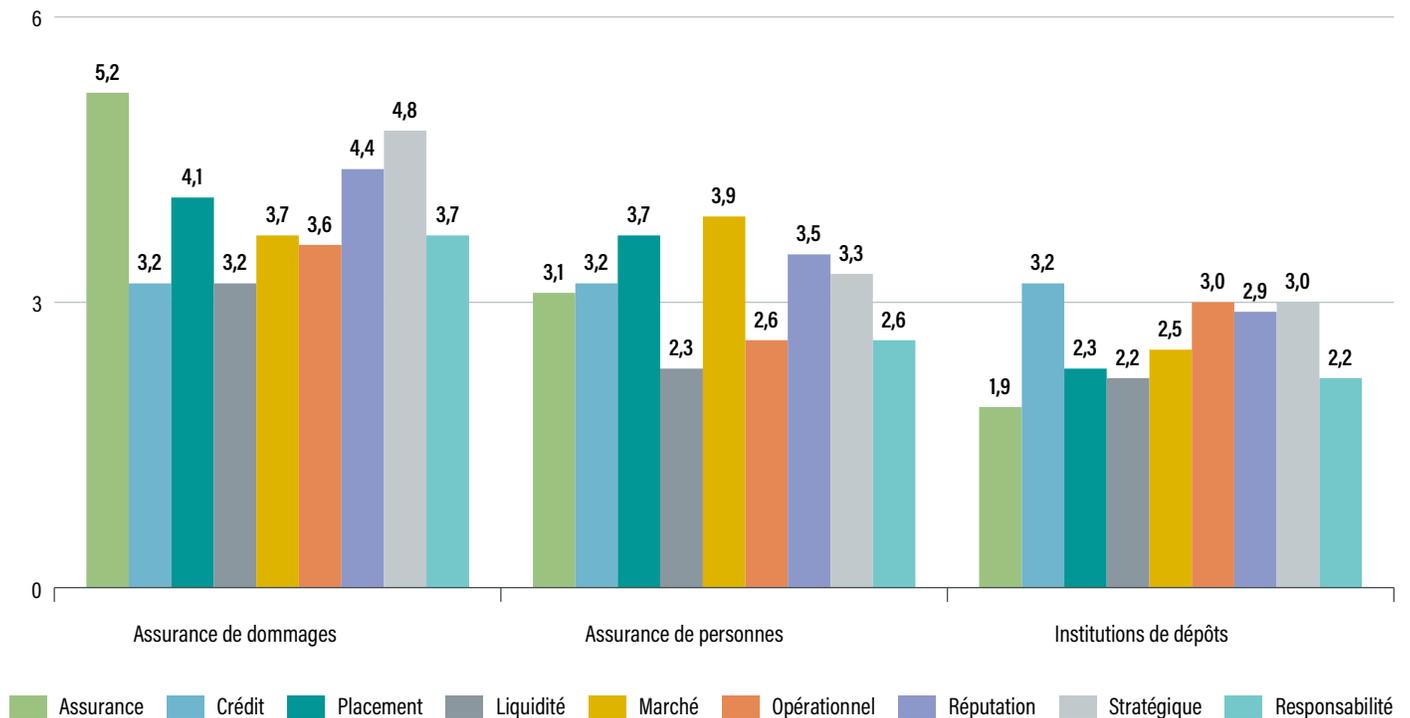
**Sur une échelle de 0 à 10, dans quelle mesure croyez-vous que les risques climatiques puissent générer les risques suivants pour votre institution?**

Le secteur de l'assurance de dommages est généralement plus préoccupé par les impacts possibles des différents risques physiques et de transition que ne le sont les secteurs de l'assurance de personnes et des institutions de dépôts.

Selon les acteurs présents dans le secteur de l'assurance de dommages, étant donné les impacts financiers qui peuvent découler des pertes potentielles liées à un événement météorologique extrême, les risques climatiques affectent principalement le risque d'assurance et le risque stratégique, à hauteur respectivement de 5,2 et 4,8 sur une échelle de 10.

### Graphique 10

Lesquels parmi les risques suivants sont les plus susceptibles d'être générés par les risques climatiques? (échelle 0 à 10)



Afin de minimiser les impacts de ces risques, une majorité d'assureurs de dommages a intégré les risques liés aux changements climatiques dans ses politiques de souscription (resserrement des règles), ses politiques de tarification (hausse dans certaines régions plus exposées aux changements climatiques) et la mise en place de programmes de réassurance adaptés aux risques liés aux changements climatiques. À l'inverse, les risques de crédit, de liquidité et de marché affichent une importance moindre pour eux puisqu'ils considèrent être en mesure de les atténuer facilement par une stratégie de placement « verte » qui tient compte des facteurs ESG dans la prise de décision.

Selon les assureurs de personnes, les risques liés aux changements climatiques impacteraient, pour eux, davantage les risques de marché et de placement, à hauteur respectivement de 3,9 et 3,7 sur une échelle de 10. Ainsi, le principal impact potentiel découlant des risques liés aux changements climatiques, selon ces assureurs, réside dans la composition du portefeuille de placement dont la valeur de certains actifs pourrait être affectée par les préférences des investisseurs et leur exposition à des émetteurs à forte intensité en carbone. De plus, des changements dans la stratégie de placement pour favoriser des investissements écoresponsables pourraient réduire les rendements compte tenu des possibilités d'investissement qui en seraient ainsi réduites. Le risque de liquidité est considéré comme étant celui qui est le moins susceptible d'être impacté par les risques liés aux changements climatiques pour ce secteur d'activité.

En ce qui a trait au secteur des institutions de dépôts, ces dernières considèrent les risques de crédit, opérationnel et stratégique comme étant ceux les plus susceptibles d'être impactés par les risques liés aux changements climatiques. En effet, les risques liés aux changements climatiques pourraient entraîner une augmentation des pertes sur créances advenant que certains propriétaires d'immeubles ne puissent, par exemple, être en mesure de rembourser leurs prêts hypothécaires alors qu'ils tentent de se remettre des conséquences d'un événement météorologique extrême ou que leur propriété n'était pas assurée adéquatement en raison d'enjeux d'assurabilité dans certains secteurs géographiques jugés plus à risque.

À long terme, il pourrait également y avoir une perte de valeur des actifs garantis sous-jacents à un prêt.

Advenant une catastrophe naturelle, les institutions de dépôts sont aussi préoccupées par le risque opérationnel, notamment quant à leur capacité à maintenir un service de qualité pour leur clientèle. Toutefois, elles considèrent comme peu probable que les risques liés aux changements climatiques engendrent pour elles des risques d'assurance.

## Composition des portefeuilles de placements

### Question n° 12 :

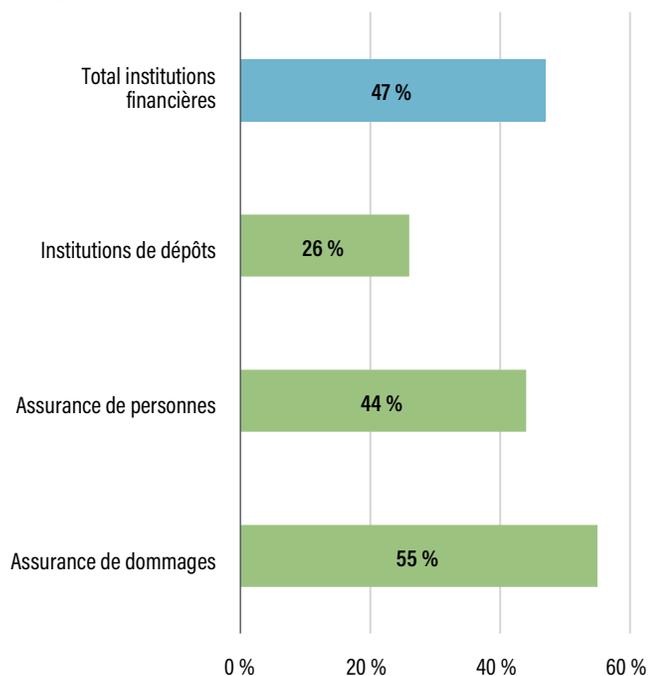
#### **Votre institution a-t-elle apporté des changements à ses portefeuilles d'actifs qui visaient à réduire les risques liés aux changements climatiques?**

Suivant l'objectif de réduire leur exposition aux risques climatiques, en plus d'intégrer les facteurs ESG dans la prise de décision, plusieurs institutions financières ont procédé à une modification de leur stratégie de placement afin de tenir compte des fiches de notations sur les risques climatiques dans leurs décisions de placement dans le but de rendre leurs portefeuilles d'actifs moins vulnérables aux risques liés aux changements climatiques.

Ainsi, 47 % des institutions financières faisant affaire au Québec ont apporté des changements à la composition de leur portefeuille de placement. Toutefois, les résultats démontrent que seulement 26 % des institutions de dépôts ont procédé à de tels changements, comparativement à 44 % pour les assureurs de personnes et à 55 % pour les assureurs de dommages.

## Graphique 11

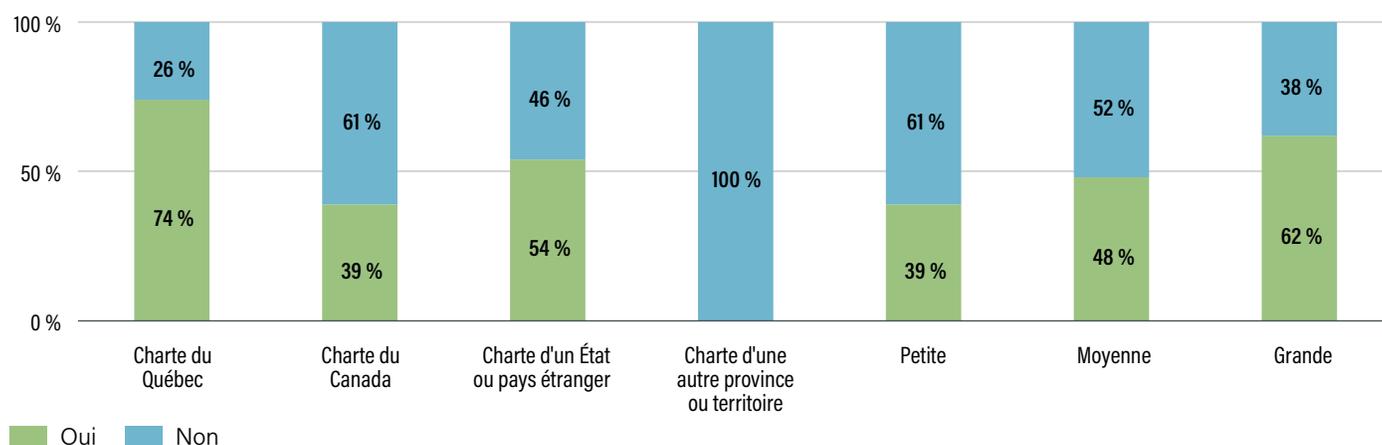
Votre institution a-t-elle apporté des changements à ses portefeuilles d'actifs afin de réduire les risques liés aux changements climatiques? - par secteurs



Parmi les institutions affirmant avoir modifié leur politique de placement, plusieurs indiquent ne plus investir dans des actions ou des obligations d'entreprises qui génèrent, par exemple, plus de 30 % de leurs revenus provenant de l'extraction du charbon ou 10 % de leurs revenus de l'extraction des sables bitumineux.

## Graphique 12

Votre institution a-t-elle apporté des changements à ses portefeuilles d'actifs afin de réduire les risques liés aux changements climatiques? - par chartes et tailles



Certaines autres affirment procéder à une diminution graduelle de leurs placements en énergie fossile afin de mettre l'accent sur l'énergie renouvelable et les secteurs moins polluants.

Pour les 53 % des institutions financières qui indiquent ne pas avoir modifié la composition de leur portefeuille de placement, la plupart évoquent le fait qu'une partie importante de leur portefeuille est investie dans des obligations gouvernementales ou dans des actifs à faible risque en matière d'impacts liés aux changements climatiques. De plus, les institutions à charte d'un État ou pays étranger affirment ne pas avoir procédé spécifiquement à des changements dans leur politique de placement, affirmant que les décisions à cet égard sont prises pour l'ensemble du groupe financier par la « maison mère ». Finalement, certaines institutions financières ont mentionné être en cours d'analyse afin de mieux intégrer les impacts des risques liés aux changements climatiques dans leurs portefeuilles d'actifs.

À titre d'information complémentaire, le **graphique 12** présente la répartition par chartes et par tailles des institutions financières qui ont apporté des changements à leurs portefeuilles d'actifs afin de réduire les risques liés aux changements climatiques. Ainsi, il est observé que ce sont respectivement les institutions à charte du Québec qui ont été les plus nombreuses à modifier la composition de leur portefeuille de placement, tout comme les plus grandes institutions financières qui ont agi en ce sens.

## Les catastrophes naturelles

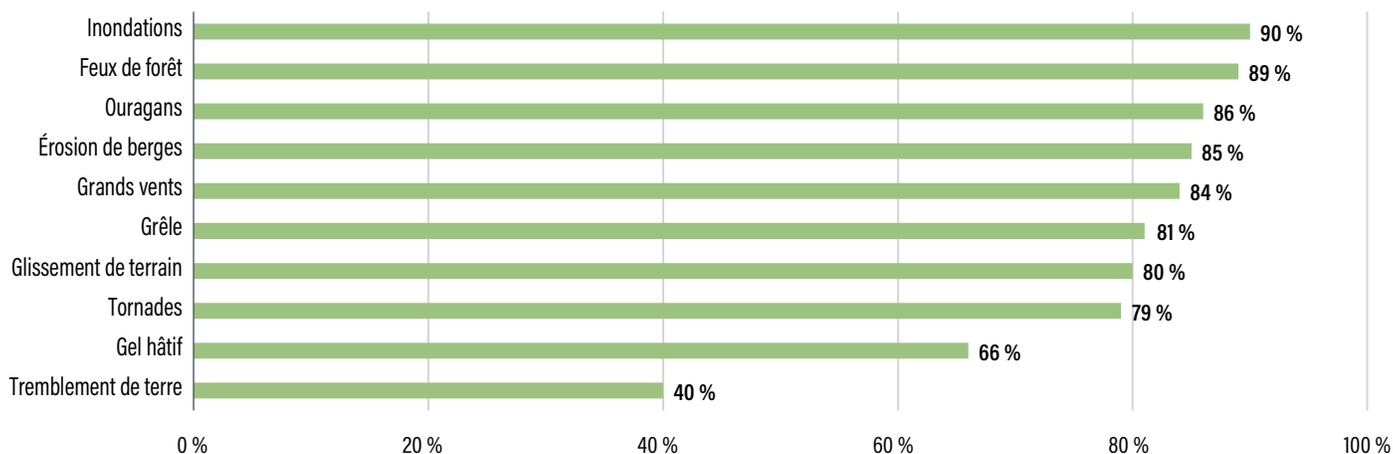
### Question n° 16 :

**Selon vous, les changements climatiques accroissent-ils le coût annuel des dommages attribuables aux catastrophes naturelles suivantes?**

Le **graphique 13** présente l'appréciation des institutions financières en ce qui a trait à l'accroissement des coûts annuels des dommages découlant des catastrophes naturelles qui pourraient être engendrés par les changements climatiques.

### Graphique 13

*Laquelle des catastrophes naturelles suivantes est la plus susceptible de voir ses coûts annuels augmenter en raison des changements climatiques?*

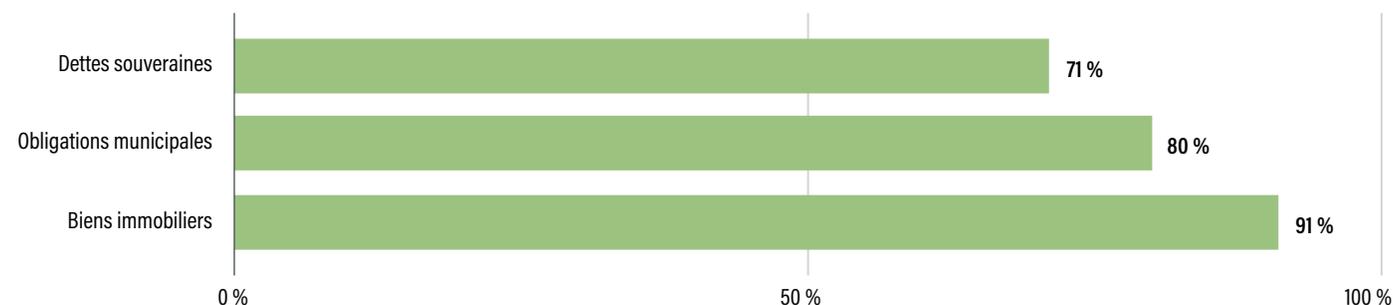


### Question n° 17 :

**Croyez-vous que les actifs suivants puissent être vulnérables à des catastrophes naturelles liées aux changements climatiques?**

### Graphique 14

*Est-ce que vous croyez que les actifs suivants puissent être vulnérables à des catastrophes naturelles liées aux changements climatiques?*



À l'exception des tremblements de terre et du gel hâtif, les réponses des institutions financières convergent, à savoir que les coûts annuels découlant des différentes catastrophes naturelles (présentées dans le **graphique 13**) sont susceptibles d'augmenter au cours des prochaines années en raison des changements climatiques.

## Vulnérabilité de certains actifs aux risques climatiques

Certains actifs sont plus vulnérables à la transition vers une économie sobre en carbone ou encore face aux catastrophes naturelles attribuables aux changements climatiques. Ils peuvent comprendre, par exemple, des actifs immobiliers dans certains secteurs géographiques, des obligations municipales, des dettes souveraines, ou encore des actifs de l'industrie du charbon ou du pétrole.

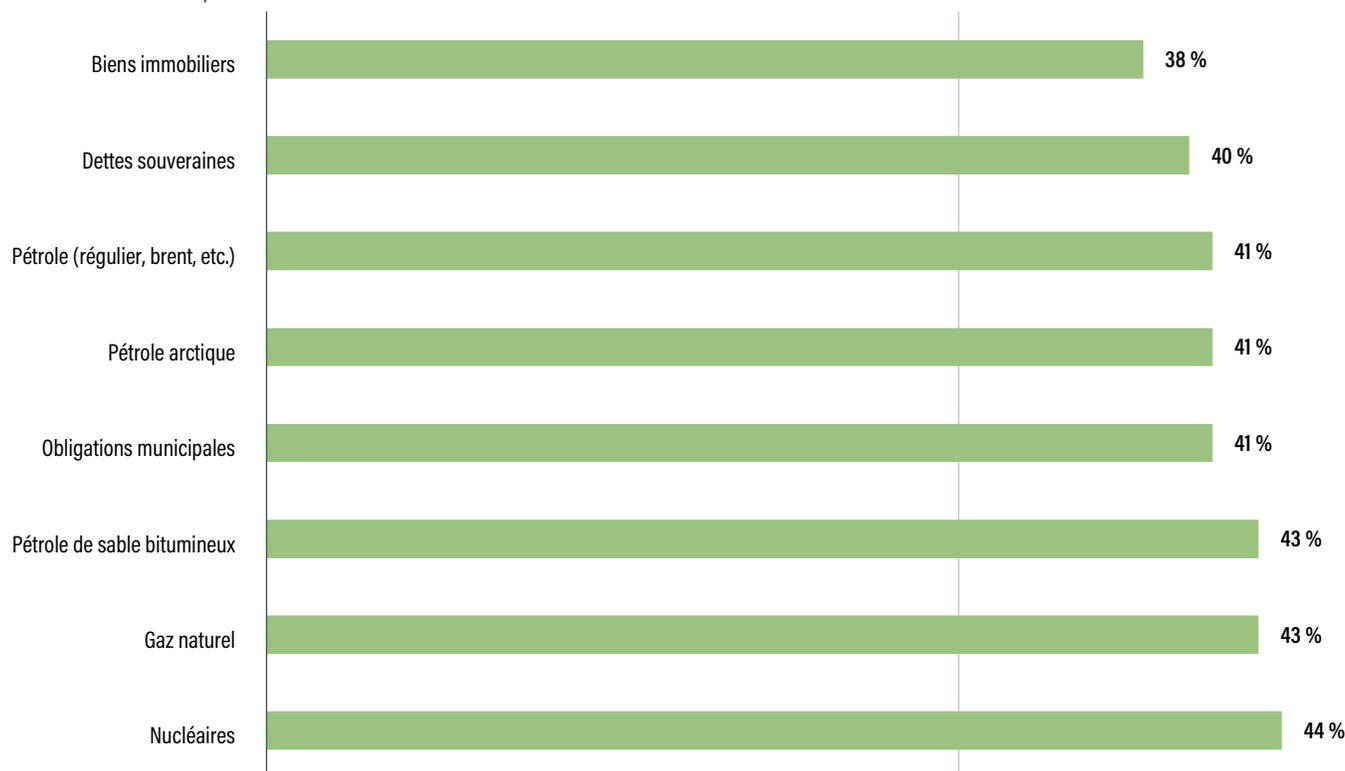
Le **graphique 14** présente l'appréciation des institutions financières concernant la vulnérabilité de certains actifs aux catastrophes naturelles découlant des risques liés aux changements climatiques.

De façon globale, les institutions financières sont unanimes dans leurs réponses, indiquant que les actifs liés à la dette souveraine, aux obligations municipales et aux biens immobiliers sont tous vulnérables à des catastrophes naturelles découlant des risques liés aux changements climatiques et pourraient avoir un impact significatif sur leur institution.

De même, l'information sur un actif qui est rendue publique permet aux investisseurs d'évaluer le risque qui lui est associé. À la suite de cette évaluation, la demande des investisseurs pour cet actif s'ajuste, ainsi que son prix de vente. Lorsque l'information sur le risque est connue et partagée, le prix reflète le risque d'investissement dans cet actif. De plus, en l'absence d'information suffisante, le prix d'un actif pourrait donc ne pas refléter le risque qu'il offre de faibles rendements en raison des changements climatiques et de la transition vers une économie carboneutre.

### Graphique 15

*Est-ce que le prix actuel des actifs suivants reflète bien le risque de devenir moins performants en raison de la transition vers une économie plus sobre en carbone?*



### Question n° 18 :

**Croyez-vous que le prix actuel des actifs suivants reflète bien le risque de devenir moins performants en raison de la transition vers une économie plus sobre en carbone?**

Le **graphique 15** démontre que l'ensemble des institutions financières faisant affaire au Québec est d'avis que le prix actuel des actifs présentés dans ce graphique n'intègre pas la possibilité d'une sous-performance liée à une transition vers une économie sobre en carbone.

# Axe 3 : Gouvernance et processus d'affaires liés aux changements climatiques

## Les outils de gouvernance

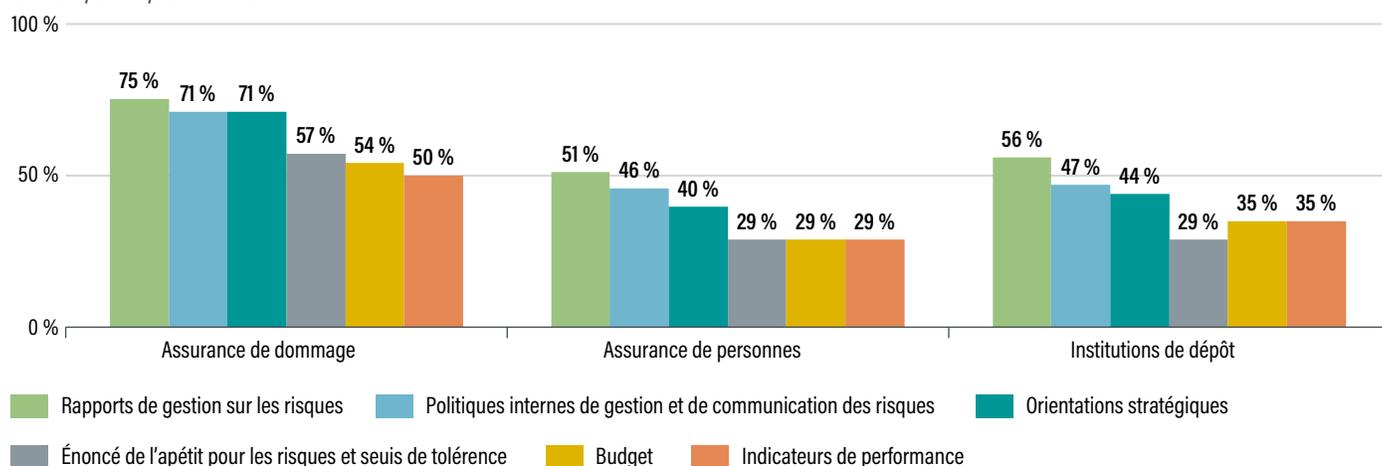
### Question n° 7 :

#### Intégrez-vous les risques climatiques de votre institution aux éléments de gouvernance suivants?

En ce qui a trait aux différents outils de gouvernance disponibles pour effectuer une gestion adéquate des risques liés aux changements climatiques, il ressort des réponses reçues que les assureurs de dommages et les assureurs de personnes ont tendance à privilégier trois outils pour mieux intégrer les risques liés aux changements climatiques dans les discussions de gouvernance (**graphique 16**).

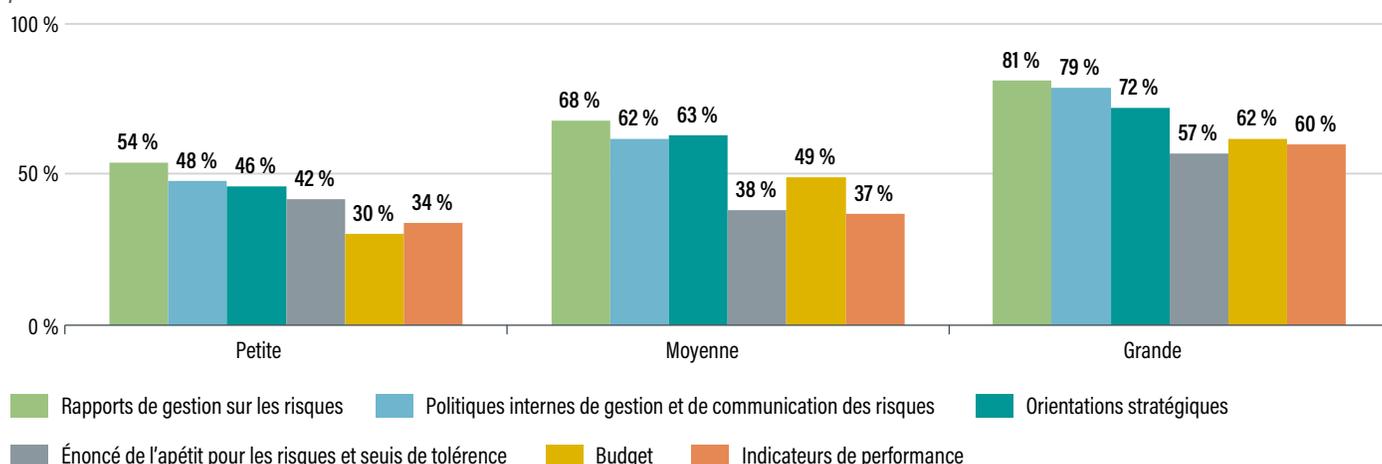
**Graphique 16**

Principaux outils de gouvernance utilisés par les institutions financières pour intégrer les risques liés aux changements climatiques - par secteurs



**Graphique 17**

Principaux outils de gouvernance utilisés par les institutions financières pour intégrer les risques liés aux changements climatiques - par tailles



Il s'agit des rapports de gestion sur les risques destinés au conseil d'administration, des politiques internes de gestion et de communication des risques ainsi que la mise à jour des orientations stratégiques.

L'utilisation des indicateurs de performance pour intégrer les risques liés aux changements climatiques ainsi que l'énoncé de l'appétit pour les risques et le budget sont, selon les institutions financières, des véhicules moins pertinents pour elles.

Le **graphique 17** illustre que ce sont les plus grandes institutions financières qui privilégient davantage l'utilisation des outils de gouvernance mis à leur disposition pour effectuer une gestion adéquate des risques liés aux changements climatiques.

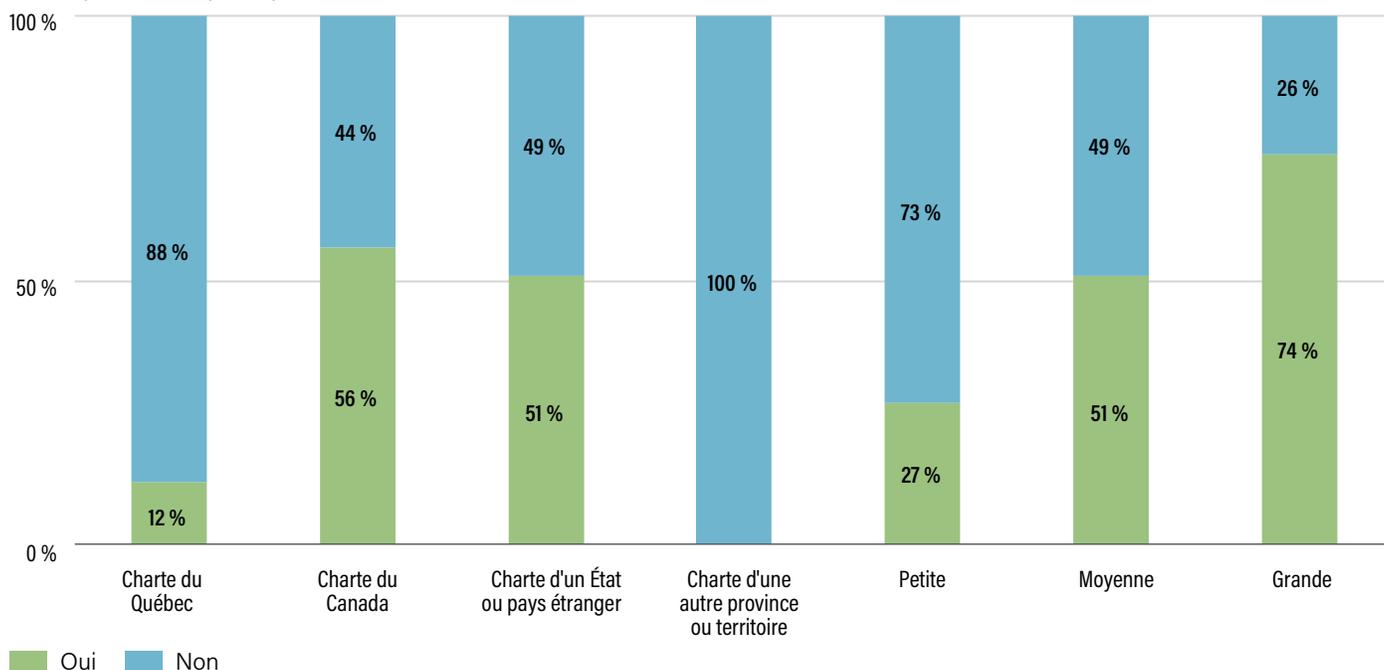
## Question n° 9 :

### Votre institution a-t-elle nommé un haut dirigeant responsable de la gestion des risques climatiques?

Le **graphique 18** illustre que 12 % des institutions à charte du Québec indiquent avoir nommé un haut dirigeant responsable de la gestion des risques climatiques, tandis que 56 % des institutions à charte du Canada et 51 % de celles à charte d'un État ou pays étranger affirment avoir procédé à une telle nomination. De plus, au chapitre de la taille, le graphique montre bien que ce sont principalement les plus grandes institutions qui procèdent à une telle nomination.

## Graphique 18

Nomination d'un haut dirigeant responsable de la gestion des risques climatiques - par chartes et tailles



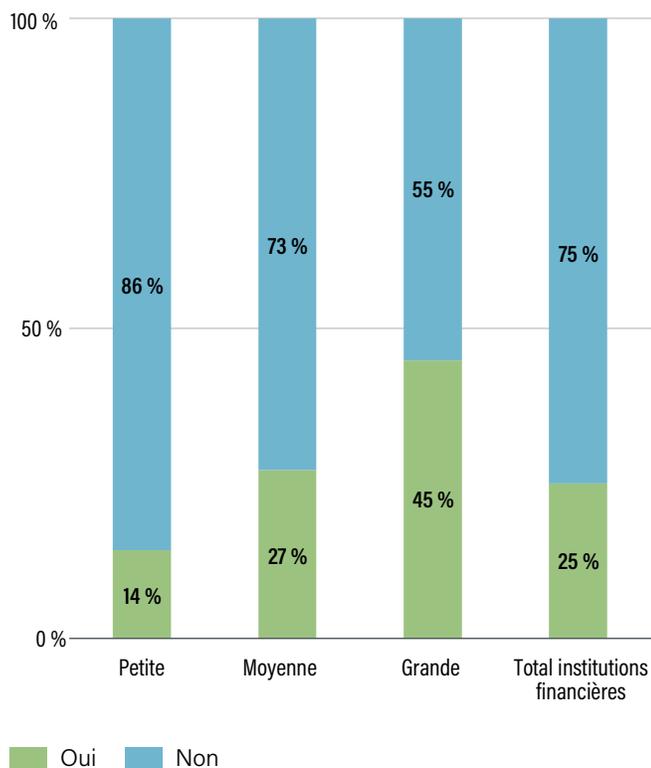
## Question n° 10 :

### La rémunération de certains dirigeants de votre institution dépend-elle de l'atteinte d'objectifs relatifs à la gestion des risques climatiques?

Sur la base des résultats présentés au **graphique 19**, très peu d'institutions financières ont développé des programmes de rémunération de leurs dirigeants basés sur l'atteinte d'objectifs relatifs à la gestion des risques liés aux changements climatiques. En effet, seulement 25 % des répondants indiquent avoir mis en place de tels programmes et c'est du côté des plus grandes institutions que ce pourcentage est le plus élevé, bien qu'il soit sous la barre des 50 %.

#### Graphique 19

La rémunération de certains dirigeants dépend-elle de l'atteinte d'objectifs relatifs à la gestion des risques liés aux changements climatiques?



## Changements dans les processus d'affaires

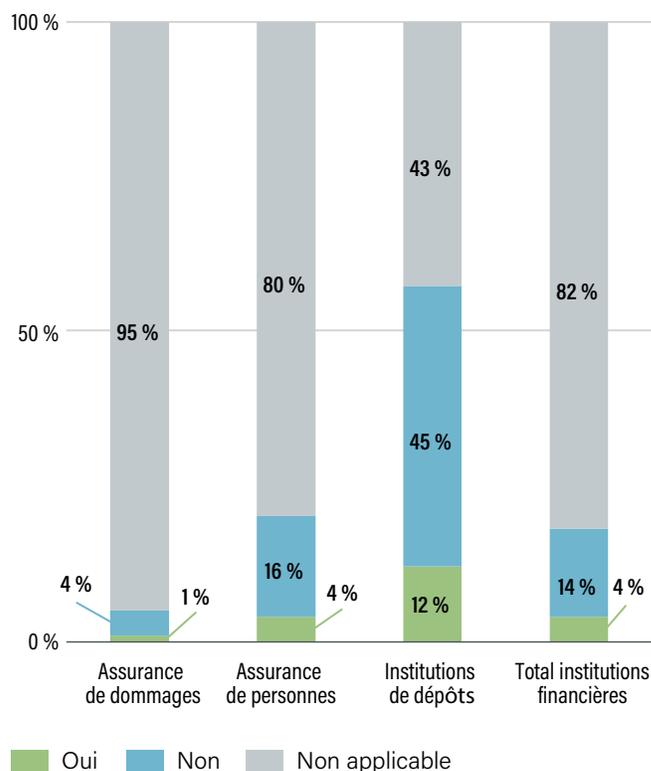
### Question n° 13 :

#### Dans le cadre du processus d'octroi de crédit personnel ou commercial, ajustez-vous le profil de risque de l'emprunteur pour y incorporer la vulnérabilité des actifs du demandeur aux risques liés aux changements climatiques?

Le **graphique 20** illustre clairement que le secteur de l'assurance est quasi unanime, indiquant que les institutions présentes dans ce secteur n'apportent aucun ajustement dans le profil de risque de l'emprunteur pour tenir compte des risques liés aux changements climatiques. Ces résultats s'expliquent notamment par le fait que le prêt personnel ou commercial est peu répandu chez les assureurs de dommages ou de personnes.

#### Graphique 20

Dans le cadre du processus d'octroi de crédit, est-ce que le profil de risque de l'emprunteur est ajusté pour y tenir compte des risques liés aux changements climatiques?



Étant donné que les activités de prêt font partie des différents produits offerts par les institutions de dépôts, les résultats présentés dans le **graphique 20** diffèrent quelque peu pour ce secteur.

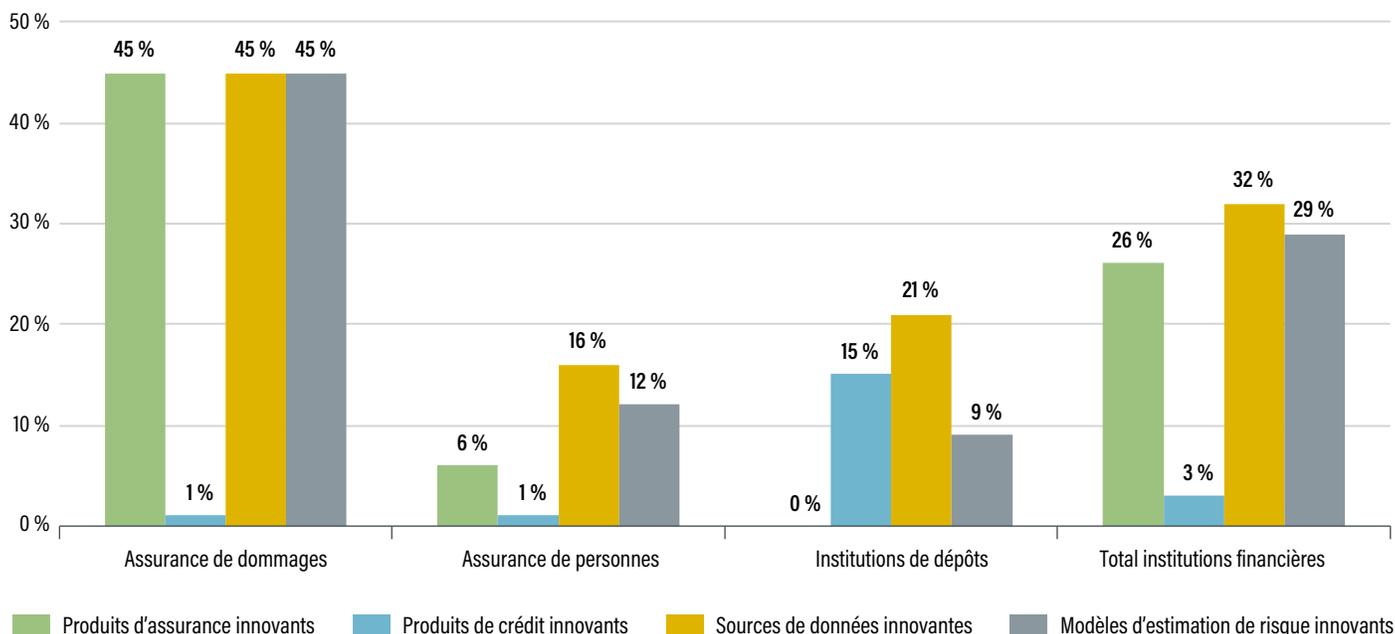
Toutefois, seulement 12 % de ces institutions ont indiqué tenir compte de la vulnérabilité des actifs du demandeur face aux risques liés aux changements climatiques ou encore de l'intensité en carbone du projet qui fait l'objet de la demande de financement. Ainsi, le fait de procéder à un tel ajustement du profil de risque ne constitue pas une pratique qui est pleinement intégrée dans les processus d'affaires des institutions de dépôts.

### Question n° 14 :

**Avez-vous adopté une ou certaines des mesures innovantes suivantes, qui sont destinées à des marchés vulnérables aux risques climatiques? Ces marchés peuvent comprendre des secteurs géographiques ou modèles d'affaires vulnérables.**

#### Graphique 21

*Est-ce que les institutions financières ont adopté une des mesures innovantes suivantes qui sont destinées à des marchés vulnérables aux risques climatiques?*



Les propriétés immobilières dans certains secteurs géographiques pourraient devenir vulnérables à des catastrophes naturelles en raison des changements climatiques, alors qu'elles ne l'étaient pas auparavant. En conséquence, les détenteurs de ces propriétés pourraient faire face à des enjeux d'assurabilité.

Le **graphique 21** expose certaines mesures innovantes qui ont été adoptées par les institutions financières et qui visent les marchés les plus vulnérables aux risques liés aux changements climatiques.

Ce sont les assureurs de dommages qui sont les plus actifs dans ce domaine. En effet, dans une proportion intéressante, ces derniers ont développé des produits d'assurance innovants, lesquels visent à atténuer les risques des assurés qui se trouvent dans des zones vulnérables aux risques liés aux changements climatiques, notamment l'offre d'une protection contre les inondations. Toutefois, l'amélioration est encore possible puisque 55 % des répondants de ce secteur indiquent ne pas avoir développé de produits d'assurance pour ces marchés vulnérables. À l'opposé, pour les secteurs de l'assurance de personnes et celui des institutions de dépôts, cette pratique est très peu répandue, voire inexistante.

À preuve, en ce qui a trait aux produits de crédit innovants visant à aider les clients à réduire, par exemple, leurs émissions de GES, seulement 15 % des institutions de dépôts proposent de tels produits.

Le **graphique 21** montre également que c'est le secteur de l'assurance de dommages où l'utilisation de sources de données innovantes en matière de risques liés aux changements climatiques est la plus répandue. Du côté du secteur de l'assurance de personnes et des institutions de dépôts, cette pratique est moins répandue puisque respectivement seulement 16 % et 21 % des répondants affirment utiliser de telles sources de données pour gérer les risques liés aux changements climatiques.

Les institutions financières, à hauteur de 29 %, utilisent de plus en plus de modèles innovants d'estimation du risque. C'est principalement du côté des assureurs de dommages que le développement de tels modèles a eu cours, notamment pour évaluer leur exposition au risque d'inondation, de feux de forêt et de refoulement d'égout. Ces modèles sont également utilisés afin d'évaluer les impacts financiers découlant des différents scénarios de crise et valider l'adéquation du capital et l'efficacité des mesures d'atténuation des risques.

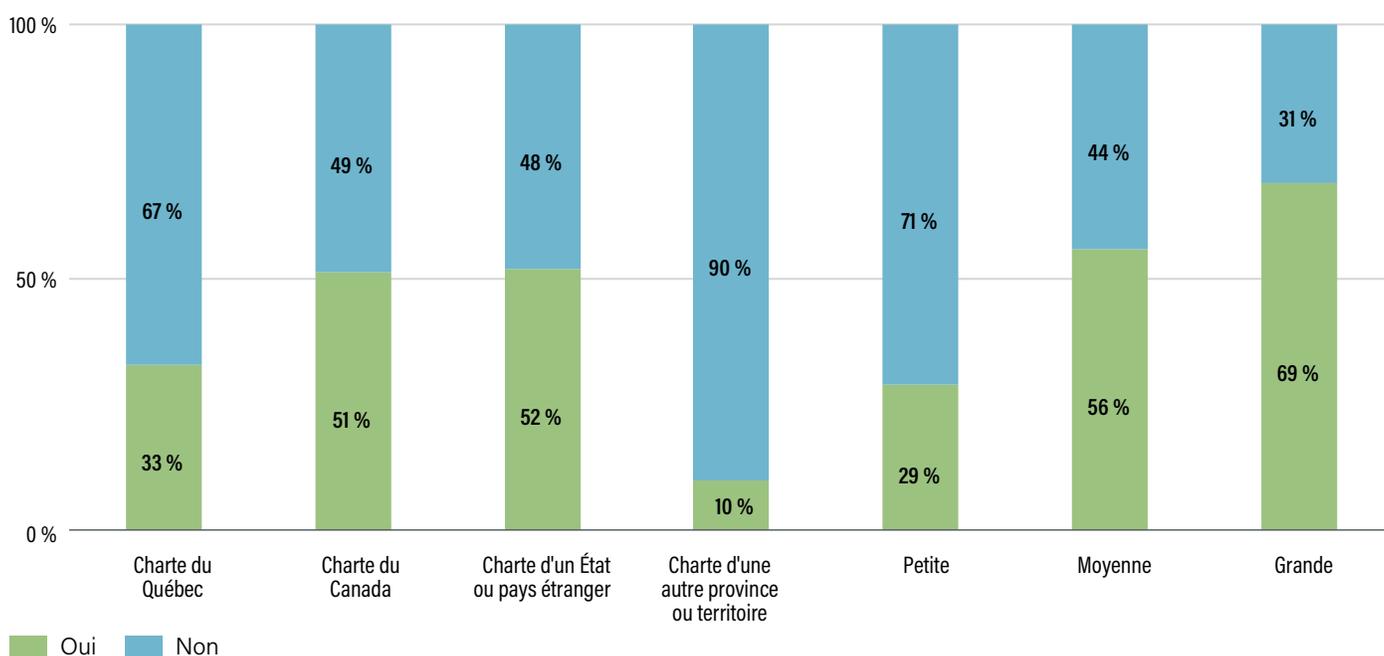
## Question n° 19 :

### Dans le cadre de votre processus de souscription, ajustez-vous le profil de risque de l'assuré pour y incorporer les risques liés aux changements climatiques?

Le **graphique 22** montre que la prise en compte des risques liés aux changements climatiques dans le profil de risque de l'assuré n'est pas encore totalement ancrée dans la culture des assureurs faisant affaire au Québec. En effet, seulement 33 % des institutions à charte du Québec indiquent avoir intégré cette pratique dans leur processus de souscription, tandis que 51 % des institutions à charte du Canada et 52 % de celles à charte d'un État ou pays étranger affirment avoir modifié leur processus de souscription en conséquence. Ce graphique illustre également que cette culture est beaucoup plus présente du côté des plus grandes institutions que chez les institutions de plus petites tailles.

## Graphique 22

*Dans le processus de souscription, est-ce que les assureurs ajustent le profil de risque de l'assuré pour y incorporer les risques liés aux changements climatiques?*



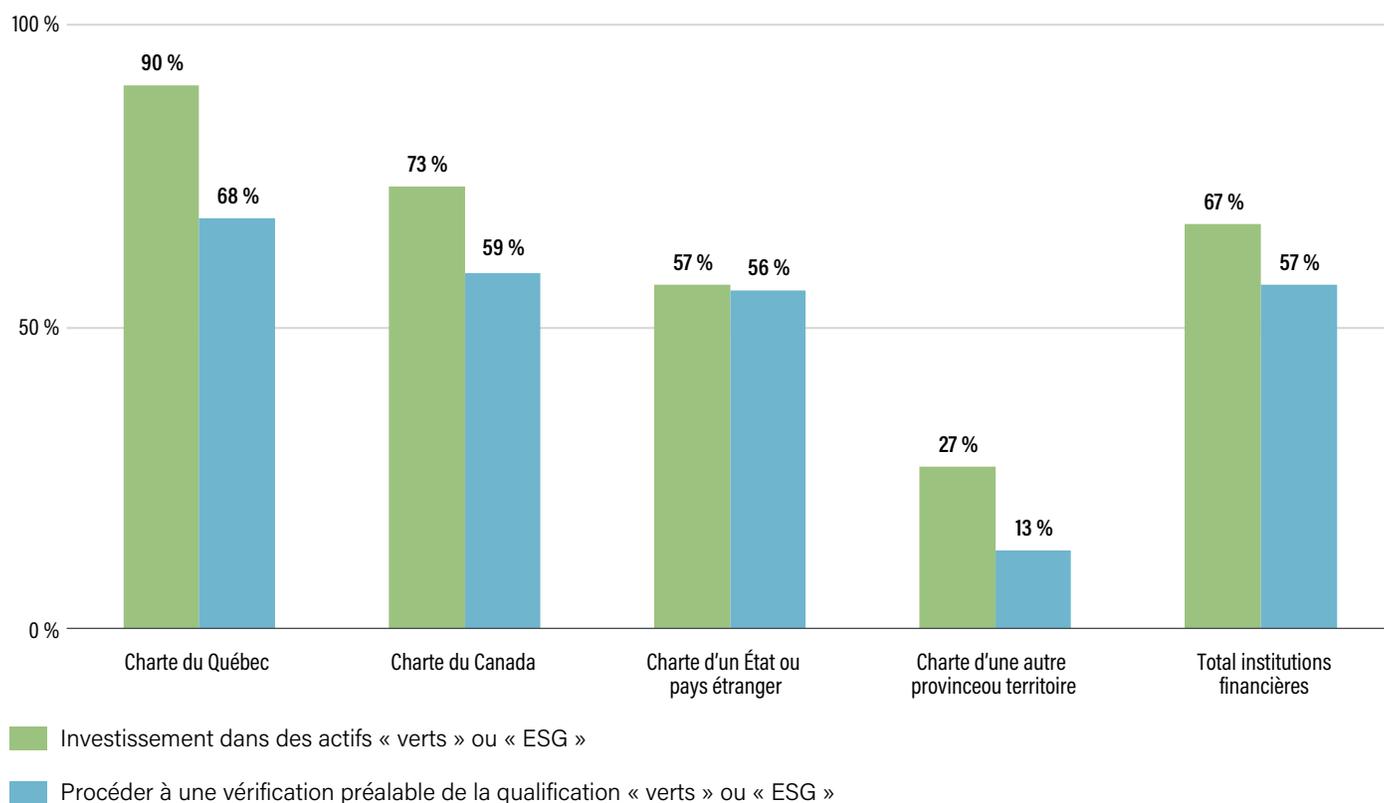
## Question n° 20 :

### Votre institution a-t-elle investi ou prévoit-elle investir dans des actifs qui s'identifient comme étant « verts » ou « ESG »?

Le **graphique 23** démontre qu'une majorité des institutions financières faisant affaire au Québec (67 %) ont modifié leur comportement d'investisseur afin d'effectuer un virage vert et d'accentuer leurs placements dans des actifs qui s'identifient comme étant « verts » ou de type « ESG ». Ce sont les institutions à charte du Québec qui dominent, avec 90 % des institutions qui affirment avoir procédé à ce virage. Suivent dans l'ordre les institutions à charte du Canada (73 %), les institutions à charte d'un État ou pays étranger (57 %) et les institutions à charte d'une autre province ou territoire (27 %).

#### Graphique 23

*Est-ce que les institutions financières ont investi dans des actifs « verts » ou « ESG »?*



Toutefois, il est intéressant de noter que, malgré le fait qu'une majorité des institutions financières indiquent avoir procédé à un virage vert de leurs stratégies de placement, plusieurs d'entre elles n'ont pas effectué une vérification préalable de la qualification des actifs dans lesquels elles investissent. Cela dénote qu'une révision des politiques de placement devrait être envisagée afin de s'assurer de refléter les orientations prises par la haute direction et le conseil d'administration. Cela dénote également que de la formation additionnelle pourrait favoriser une meilleure compréhension de la distinction entre le risque lié aux changements climatiques et le choix des actifs qui s'identifient comme étant « verts » ou de type « ESG » afin de s'aligner adéquatement avec une réduction des GES.

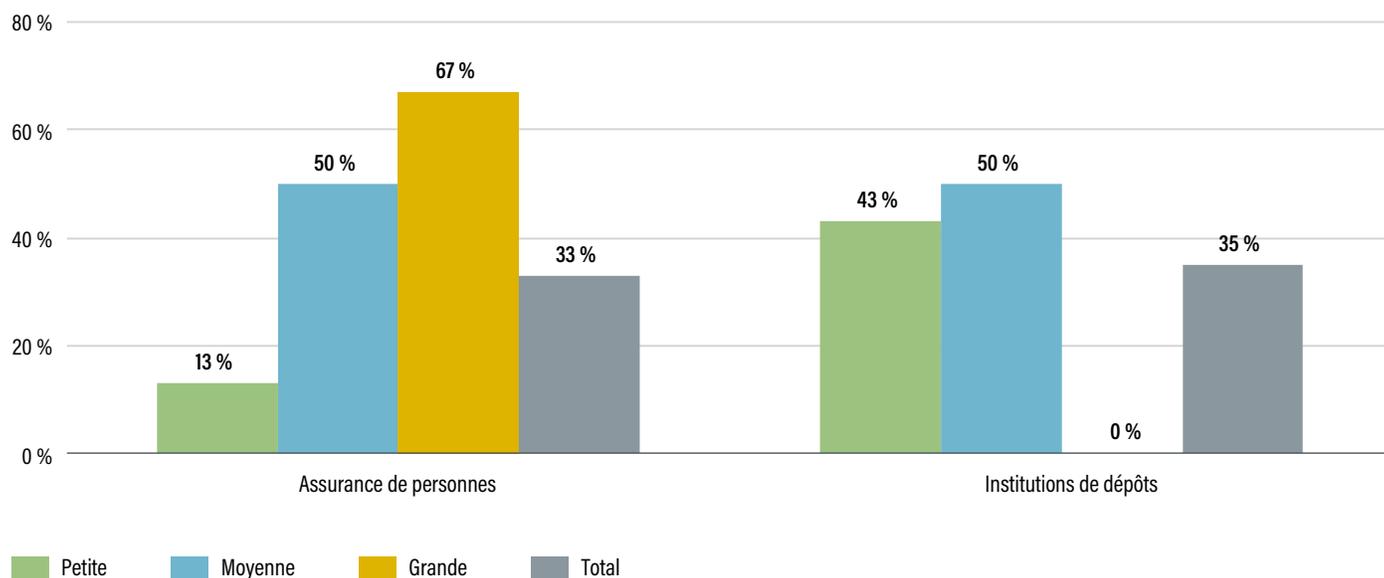
## Question n° 22 :

**Votre institution collecte-t-elle des données sur la couverture d'assurance des biens immobiliers pour lesquels vous détenez des prêts hypothécaires, en particulier dans les secteurs vulnérables aux catastrophes naturelles (p. ex. : sujets aux inondations)?**

Toujours en matière de changements dans les processus d'affaires, certaines institutions, principalement dans les secteurs de l'assurance de personnes et des institutions de dépôts, indiquent prendre en considération des données sur la couverture d'assurance des biens immobiliers avant d'octroyer un prêt hypothécaire. Pour des biens immobiliers se trouvant dans des zones inondables, par exemple, ces entités s'assurent notamment qu'une couverture d'assurance adéquate demeure en vigueur chaque année sur le bien sous-jacent au prêt. Les résultats démontrent également que pour les assureurs de personnes, ce sont les plus grandes institutions qui sont plus enclines à demander cette information, tandis que pour les institutions de dépôts, ce sont davantage les institutions de petites et de moyennes tailles qui procèdent à une telle vérification.

### Graphique 24

*Est-ce que votre institution collecte des données sur la couverture d'assurance des biens immobiliers pour lesquels vous détenez des prêts hypothécaires?*



# Axe 4 : Encadrement et divulgation des risques liés aux changements climatiques

## L'encadrement

### Question n° 5 :

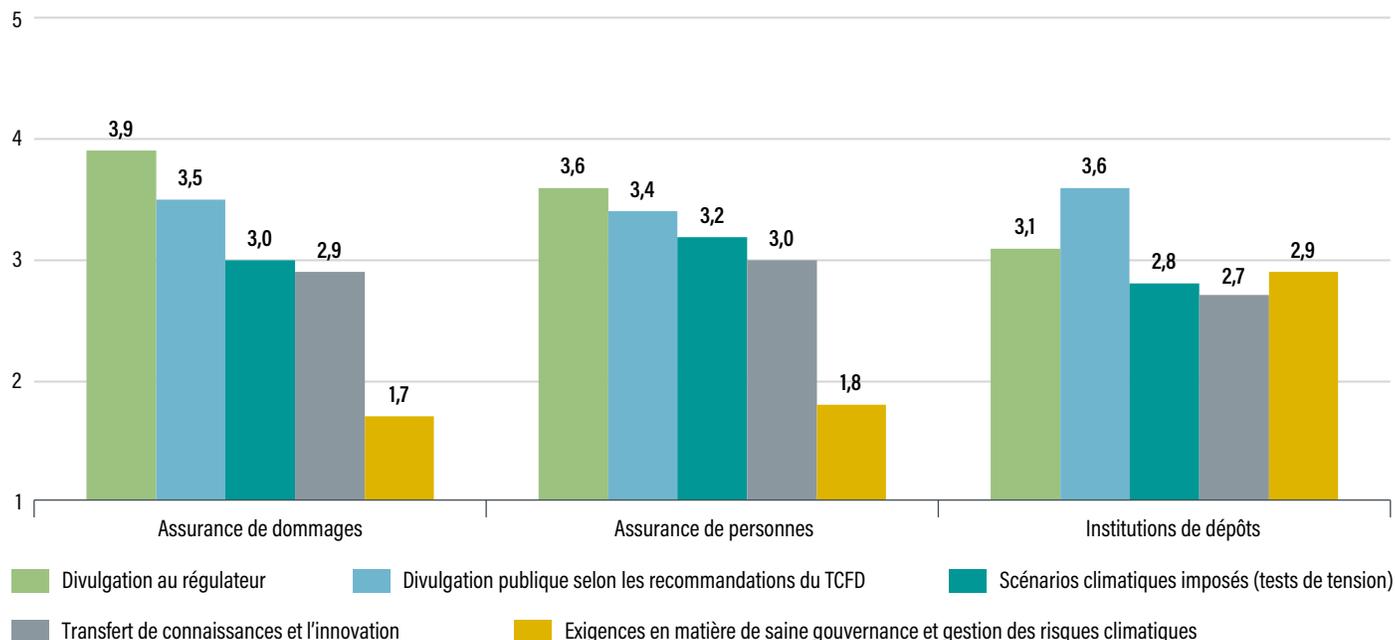
**Classez les mesures de mitigation des risques liés aux changements climatiques suivantes, de la plus pertinente à la moins pertinente, selon votre évaluation pour votre institution.**

Comme présenté au **graphique 7**, parmi toutes les mesures de gestion des risques envisagées par les régulateurs, les institutions financières ont globalement une préférence pour une divulgation d'information au régulateur qui inclurait spécifiquement le risque climatique, de même qu'une divulgation publique de ce risque basée sur les recommandations du TCFD.

L'analyse des résultats du sondage selon le secteur et la taille des institutions financières, comme illustré aux **graphiques 25** et **26**, permet d'observer une tendance similaire. Aussi, peu importe le secteur d'activité ou la taille, les institutions financières ont démontré un faible appétit pour l'introduction, par les régulateurs, de nouvelles exigences en matière de saine gouvernance et de saine gestion des risques liés aux changements climatiques.

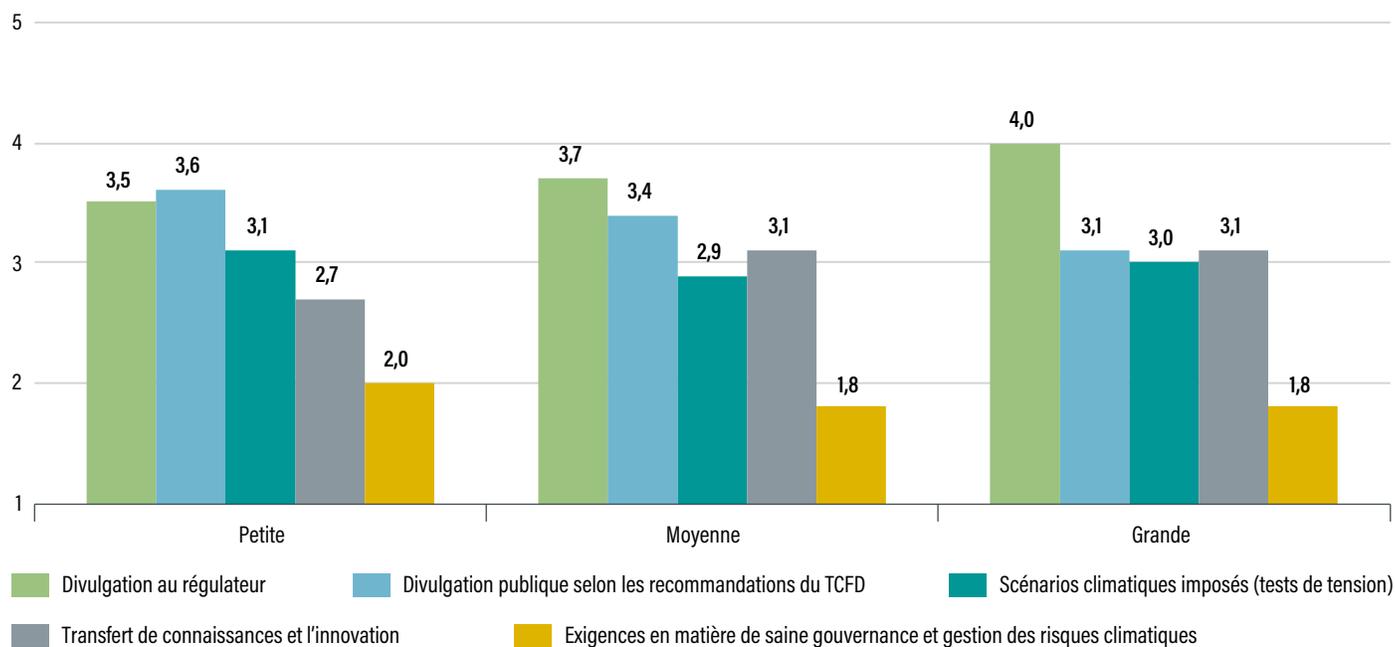
### Graphique 25

*Préférences des institutions financières concernant certaines mesures de mitigation des risques liés aux changements climatiques - par secteurs (échelle 1 à 5)*



## Graphique 26

Préférences des institutions financières concernant certaines mesures de mitigation des risques liés aux changements climatiques - par tailles (échelle 1 à 5)



## Les divulgations publiques

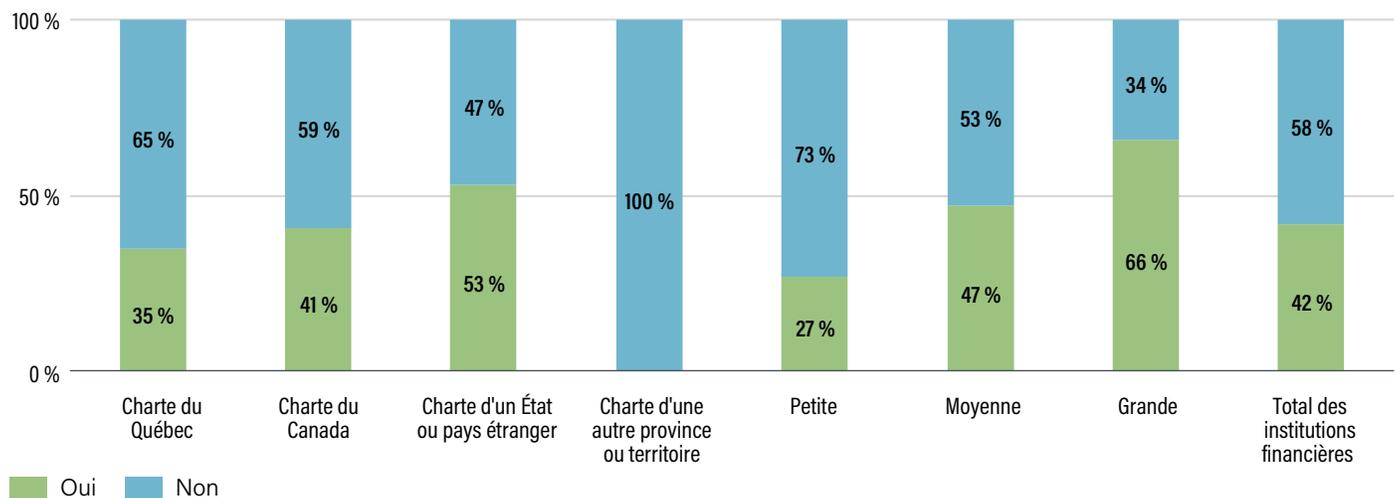
### Question n° 6 :

#### Votre institution a-t-elle rédigé un énoncé de position en matière de changements climatiques?

Le **graphique 27** montre que 42 % des institutions financières faisant affaire au Québec ont rédigé un énoncé de position en matière de changements climatiques. Généralement, cet énoncé se fait par l'entremise d'une publication spécifique dans le rapport annuel de l'institution dans lequel elle énonce sa politique de développement durable et, notamment, ses objectifs en matière d'émission nette de GES.

## Graphique 27

Est-ce que les institutions financières ont rédigé un énoncé de position en matière de risques liés aux changements climatiques?



Bien que les risques liés aux changements climatiques puissent être gérés et pris en compte en respectant les attentes exprimées par l’Autorité dans les différentes lignes directrices, notamment quant à la gouvernance et la gestion intégrée des risques, l’impact grandissant de ces risques, leur complexité et le caractère transversal de ceux-ci militent en faveur d’une prise en compte plus spécifique.

À cet effet, les organismes supranationaux de même que certains régulateurs ont déjà exprimé des attentes à cet égard, ce qui peut expliquer que les institutions de plus grande taille ainsi que celles à charte d’un État ou pays étranger sont en avance et donc plus nombreuses à avoir exprimé leur position quant à la prise en compte des risques liés aux changements climatiques dans un énoncé plus formel. De plus, les capacités plus limitées des petites institutions ainsi que leur caractère plus local peuvent expliquer en partie l’absence d’un énoncé de position en matière de changements climatiques.

## Question n° 11 :

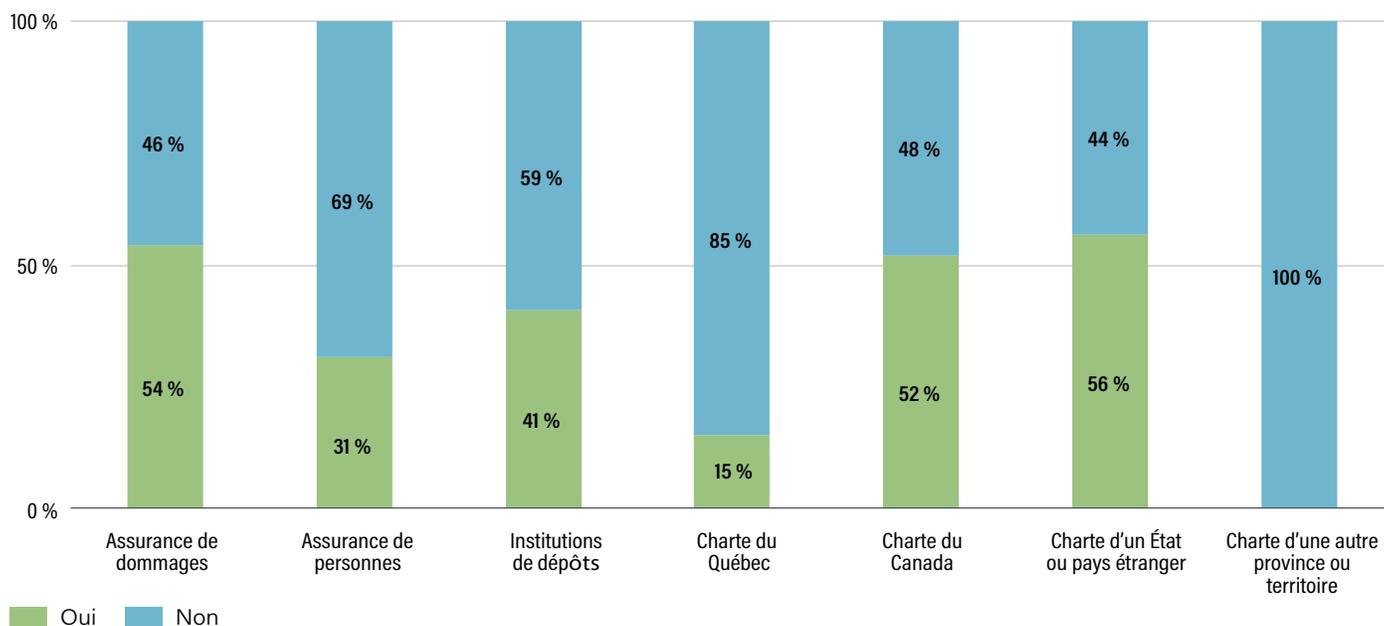
### Votre institution fait-elle une divulgation publique de ses risques liés aux changements climatiques?

Le **graphique 28** illustre que c’est du côté de l’assurance de dommages que l’on observe le plus haut pourcentage. Dans ce secteur, 54 % des répondants ont indiqué faire une divulgation publique de leurs risques liés aux changements climatiques, comparativement à 31 % pour le secteur de l’assurance de personnes et 41 % pour le secteur des institutions de dépôts.

Il est également observé que les assureurs à charte du Québec le font significativement moins que leurs contreparties canadiennes et étrangères.

## Graphique 28

*Est-ce que les institutions financières procèdent à une divulgation publique de leurs risques liés aux changements climatiques?*



## Question n° 15 :

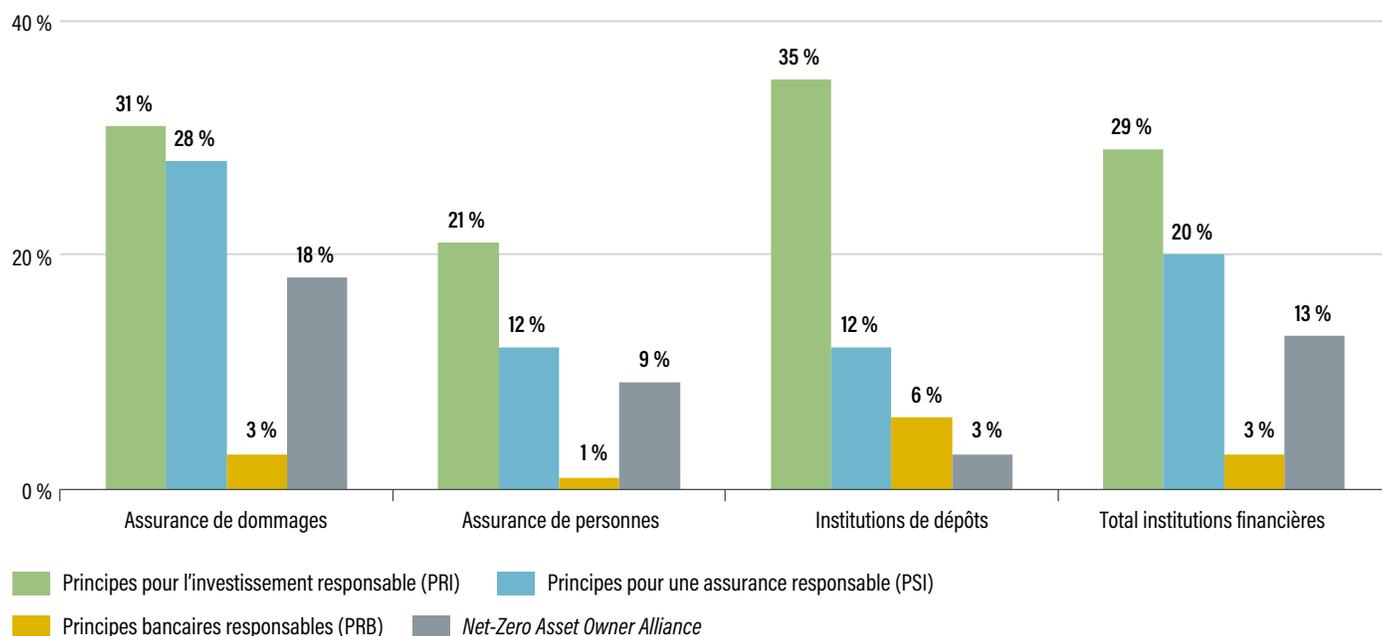
### Votre institution est-elle signataire des initiatives internationales suivantes?

Au cours des dernières années, diverses initiatives internationales ont vu le jour. Celles-ci regroupent, entre autres, des institutions financières qui se sont engagées à cerner les enjeux découlant des risques liés aux changements climatiques, à déterminer des objectifs permettant de mitiger ces enjeux et à assurer un suivi de leur progression. Ces initiatives ont comme principal objectif de favoriser des synergies et le partage de connaissances.

Le **graphique 29** montre qu'il y a très peu d'institutions financières faisant affaire au Québec (29 %) qui ont adhéré aux initiatives internationales portant sur les principes pour l'investissement responsable (PRI). En effet, le pourcentage de répondants qui a indiqué avoir adhéré à de telles initiatives est respectivement de 31 %, 21 % et 35 % pour les assureurs de dommages, les assureurs de personnes et les institutions de dépôts.

### Graphique 29

Votre institution est-elle signataire des initiatives internationales suivantes?

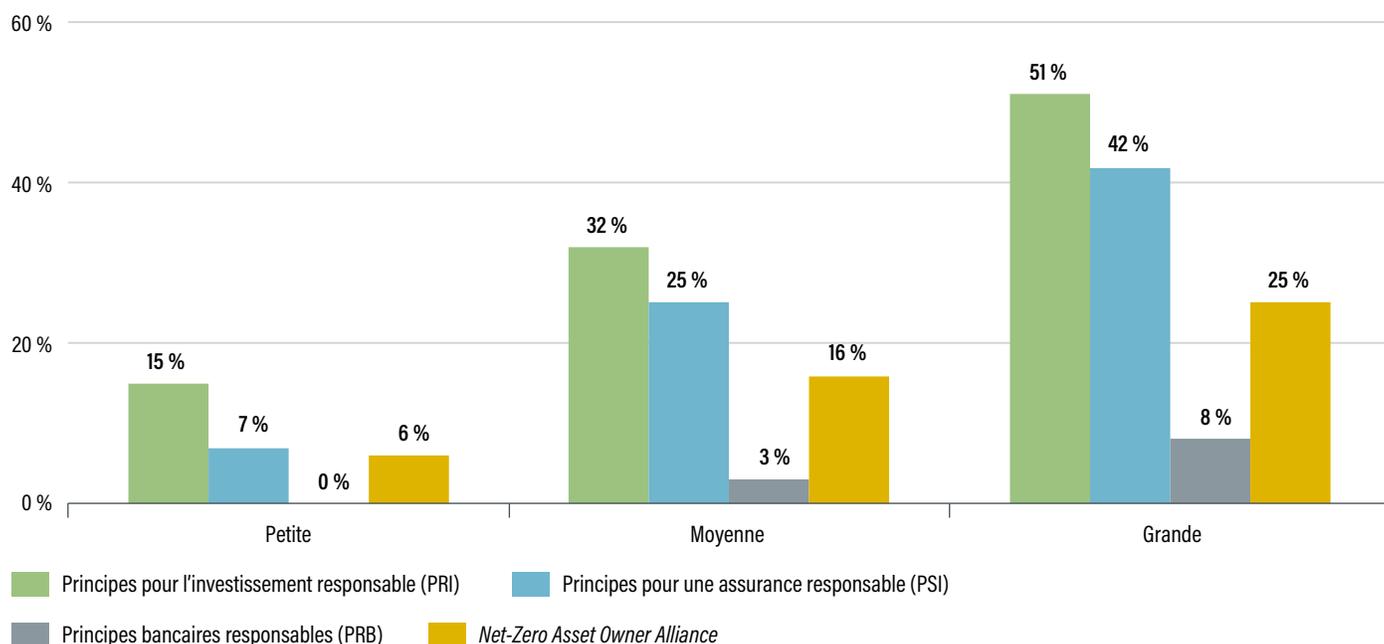


Pour ce qui est des initiatives portant sur les principes pour une assurance responsable (PSI) et celles basées sur le « *Net-Zero Asset Owner Alliance* », le nombre d'institutions financières ayant adhéré à ces initiatives est encore moins élevé que pour les initiatives PRI. Concernant les initiatives portant sur les principes bancaires responsables (PRB), lesquels s'appliquent principalement au secteur des institutions financières de dépôts, seulement six institutions financières sur les 230 répondants (3 %) au sondage ont indiqué que leur institution avait officiellement adhéré à ces principes.

Le **graphique 30** illustre également que ce sont principalement les grandes institutions qui sont les signataires des diverses initiatives internationales, comparativement aux petites et moyennes institutions.

### Graphique 30

*Votre institution est-elle signataire des initiatives internationales suivantes? - par tailles*



# Conclusion et prochaines étapes

Les impacts liés aux changements climatiques ont cru en importance au cours des dernières décennies. Afin d'assurer la résilience du système financier, l'Autorité est d'avis que la gestion des risques liés aux changements climatiques devrait faire partie intégrante des saines pratiques commerciales et des pratiques de gestion saine et prudente des institutions financières. C'est dans cette optique qu'elle a lancé le sondage afin d'obtenir un portrait des pratiques actuelles des institutions financières à l'égard de ces risques. Le sondage a également permis d'évaluer les différentes mesures mises en place pour les gérer.

De façon générale, il en ressort que le niveau de préoccupation à l'égard des risques liés aux changements climatiques est plutôt faible ou moyen pour les institutions financières. Bien que plusieurs actions et initiatives aient été mises de l'avant pour mitiger les conséquences de ces risques par une bonne proportion d'institutions financières, l'Autorité a pu constater une certaine disparité dans les pratiques mises en place par les institutions financières. Ce constat indique un besoin d'harmonisation des pratiques auquel l'Autorité pourrait répondre en intégrant des attentes spécifiques en matière de risques liés aux changements climatiques dans son encadrement prudentiel.

À cet effet, les institutions financières verraient d'un bon œil que l'Autorité exprime ses attentes sous forme de principes dans la mesure où ceux-ci sont alignés et cohérents avec les normes internationales, tout en étant adaptés au marché québécois et en prenant en considération leurs points de vue.

Les institutions financières ont également mentionné qu'une divulgation d'information à l'Autorité qui inclurait spécifiquement les risques liés aux changements climatiques leur apparaissait comme la mesure la plus pertinente pour effectuer, dans un premier temps, une surveillance adéquate de ce risque.

L'analyse des réponses fait également ressortir l'importance de soutenir les institutions financières dans leurs efforts visant à parfaire leurs connaissances en matière de gestion des divers risques liés aux changements climatiques. Un rehaussement de la résilience des institutions financières et de leur capacité à mitiger ces risques accroîtra la confiance accordée par le public envers celles-ci.

Reconnaissant d'emblée que les risques liés aux changements climatiques ont un caractère systémique, l'Autorité analysera les différentes options qui s'offrent à elle. Les différents constats qui se dégagent du sondage permettent à l'Autorité de poursuivre les discussions avec les institutions financières quant à l'opportunité de les doter d'un encadrement adéquat visant la saine gestion de ces risques et, dans le cadre de ses travaux de surveillance, de leur fournir l'accompagnement nécessaire.



### Québec

Place de la Cité, tour Cominar  
2640, boulevard Laurier, bureau 400  
Québec (Québec) G1V 5C1  
418 525-0337

### Montréal

800, square-Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
Place Victoria  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
514 395-0337

Sans frais 1 877 525-0337

[lautorite.qc.ca](http://lautorite.qc.ca)



**AUTORITÉ  
DES MARCHÉS  
FINANCIERS**